

**Pistes pour une insertion durable
des travailleurs vieillissants au sein
des entreprises d'économie sociale**

Etat de la question et hypothèses de travail

RAPPORT FINAL

Recherche-action réalisée pour le compte du Ministère des Affaires sociales et
de la Santé de la Région Wallonne

Janvier - Novembre 2001

Cardijn-Publications asbl
Louvain-la-Neuve

Avant-propos

Le présent dossier constitue le rapport d'une recherche-action que nous avons réalisée de janvier à novembre 2001, à la demande de Monsieur Thierry Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région Wallonne, qui répondait à une préoccupation initiale de l'association TERRE. Cette recherche, qui comprenait deux volets distincts, a été menée en partenariat avec l'association Habitat et Participation.

Dans le volet qui nous a plus spécifiquement concerné, la recherche portait sur la problématique de "l'insertion durable des travailleurs âgés et handicapés au sein des entreprises d'économie sociale".

L'entreprise TERRE, initiatrice de la démarche, a occupé dans la réalisation de ce travail une place privilégiée. Elle nous a non seulement fourni le terrain premier sans lequel cette recherche n'aurait pu avoir lieu, mais elle est restée, tout au long du déroulement de celle-ci, attentive à en faciliter la réalisation. De même qu'elle s'est montrée d'une disponibilité à toute épreuve à chaque fois que nous avons l'une ou l'autre question à lui soumettre, et notamment durant l'élaboration de ce rapport.

Afin de collecter les données nécessaires à l'élaboration des pistes de réponse que nous proposerons dans une dernière partie de ce rapport, différentes approches ont été mise en place, qui visaient à créer autant que faire se pouvait une dynamique de participation avec les différentes catégories d'acteurs intéressés: les responsables de l'entreprise TERRE, mais aussi les travailleurs des différents sièges, ainsi que les personnes concernées par la problématique du vieillissement. Ce faisant, notre souci faisait largement écho aux préoccupations du ministre qui étaient précisément d'éviter de cantonner cette étude à l'expression d'un savoir purement théorique, collecté auprès d'une seule catégorie d'acteurs, aussi informés et compétents soient ils.

Comme on le lira par la suite, c'est dans l'écoute des réalités des travailleurs et des responsables de TERRE, au départ de l'échange et de la confrontation avec leur approche des questions étudiées que les hypothèses de travail que nous retiendrons ici ont été élaborées. Nous tenons avant toute autre chose à les remercier pour la confiance qu'ils nous ont témoignée, confiance grâce à laquelle nous avons pu nous-mêmes nous sentir à l'aise, pour leur patience aussi devant nos hésitations et tâtonnements, enfin pour leur disponibilité peu commune face aux nombreuses sollicitations que nous leur avons adressées. En particulier, nos

remerciements s'adressent à tous les travailleurs de TERRE qui ont accepté de s'investir avec nous dans ce travail d'exploration et d'élucidation que nous leur proposons au sein de ce groupe de réflexion, qu'ils ont appelé groupe Baudouin, en hommage à un de leurs compagnons décédé. Qu'ils trouvent ici l'assurance de notre gratitude. Nous espérons surtout que leur investissement dans ce travail de recherche puisse avoir des prolongements sur le terrain.

Ce travail de recherche n'aurait pu être mené à bien sans la collaboration de nombreuses personnes qui ont été diversement sollicitées et que nous tenons à remercier ici. Il s'agit de:

- Marc, Anne-Marie, Dominique, Maria, Jonathan, Zoé, Luigi, Claudi, Thérèse, Claude, Fabienne, Marc, travailleurs chez TERRE, dont la participation au groupe Baudouin a alimenté du début à la fin le travail de recherche.
- Salvatore Vetro et Raphaël Ernst, de l'asbl TERRE, pour leur disponibilité à toute épreuve.
- Mme Pascale Thys et MM Marc Clepkens et Patrick Sénéart d'Habitat et Participation, pour leurs nombreux apports lors de la réalisation du travail de terrain.
- Le comité d'accompagnement de la recherche nous a prodigué pendant toute la durée de celle-ci des encouragements, ainsi que des conseils et avis particulièrement judicieux. Ce comité était composé de: Mlles A. Dupuis et Ch. Ambrosine (DIIS), et M.-N. Charlier (SWL, direction des Affaires sociales); Mme V. Dupont (Apides); MM. A. Leveaux (Service résidentiel et d'accueil de jour pour personnes handicapées "Le Thiniheid"), G. Van Der Straeten et P. Van Derton (Trempline), A. Laire (maison d'accueil "Les Quatre Vents"), F. Hubert (ETA "Jean Del'Cour"), B. Coen (DGASS), H. Moreau (SWL, direction des Affaires sociales), D. Gruselin, V. Leroy, Y. Meulewaeter, J.-P. Nicaise, D. Robichet (cabinet du ministre des Affaires sociales et de la santé).

Nous ne saurions ici témoigner à quel point ce travail est redevable des apports nombreux, variés et tellement riches des uns et des autres.

Introduction: Cadre général de la recherche

1. Questions de départ

Au début de l'année 2000, l'asbl *TERRE* prenait contact avec le ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région Wallonne. Bien connue pour son activité de récupération de vêtements usagés et de vieux papiers, l'entreprise se trouvait de plus en plus fréquemment confrontée avec des difficultés liées au vieillissement des travailleurs qu'elle occupe dans le cadre de cette activité.

Ces difficultés, que l'entreprise commence à rencontrer, sont de nature à mettre en péril l'évolution du projet "Wallonie", dont l'objectif est de réinsérer socialement et professionnellement les personnes les plus défavorisées au sein de notre société à travers la création d'emplois durables. Cette activité concerne donc principalement des personnes qui ont subi les conséquences de processus de marginalisation et/ou d'exclusion sociale mais qui, en s'inscrivant dans une niche de travail s'insérant directement dans la réalité économique, peuvent reprendre pied dans une citoyenneté à part entière et sortir d'une logique d'assistance.

Deux problèmes sont principalement perçus par les responsables de TERRE en lien avec l'avancée en âge d'un certain nombre de travailleurs: des difficultés d'adaptation au travail, d'une part, et la solitude dans laquelle certains d'entre eux se trouvent ou pourraient se retrouver à plus ou moins brève échéance, d'autre part. Ces deux questions pouvant être reliées. Au sein de la structure TERRE, environ une trentaine de travailleurs - parmi lesquels, une vingtaine ont un dossier ouvert à l'AWIPH¹ - seraient concernés par l'une ou l'autre de ces problématiques, sinon par les deux. Il faut toutefois noter que tous les travailleurs sont potentiellement concernés par celles-ci. C'est notamment le cas, à moyen terme, de la tranche d'âge de 50 à 65 ans.

A. Des difficultés d'adaptation au travail

Une première question qui se pose a donc trait à l'adaptation au travail. Certains travailleurs éprouvent de plus en plus de difficultés à suivre les rythmes de travail qui prévalent dans l'entreprise. Le vieillissement, qui souvent vient s'ajouter à un handicap ou à une santé rendue précaire par des conditions de vie

¹ Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées.

sévères, se trouve ainsi être le déclencheur de difficultés que certains éprouvent face à la lourdeur ou à la pénibilité des tâches quotidiennes dans le travail, et posent donc à l'entreprise des problèmes de productivité.

En effet, le ramassage, la manipulation et le traitement quotidiens de plusieurs centaines de tonnes de textiles et de vieux papiers, est un travail lourd qui présente une pénibilité qui est loin d'être négligeable. Pour rester rentable, TERRE doit en outre s'imposer des rythmes de travail qui rendent celui-ci encore plus éprouvant pour ces travailleurs vieillissants. Avec cette question du vieillissement, l'entreprise connaît un problème structurel, lié à ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle d'un public fragilisé qui supposent de refuser une mécanisation trop grande qui, si elle offre une réponse satisfaisante à la nécessité d'être rentable, le ferait au détriment de l'emploi.

TERRE se trouve donc tiraillée entre deux logiques à première vue incompatibles. Le marché et ses lois lui imposent de rechercher une rentabilité (et donc une productivité) minimale. Le risque est alors de devoir renoncer à son objectif spécifique d'insertion, en renvoyant ces travailleurs moins "productifs" d'où ils viennent (CPAS, chômage, allocations d'handicapés, maison d'accueil, etc.), c'est-à-dire du côté de l'assistance qui gère la pauvreté et l'exclusion par une aide urgente ou par des activités occupationnelles.

«Si nous ne nous attaquons pas à ce problème, il risque d'arriver un moment où nous serons obligés de les renvoyer "d'où ils viennent". Nous voulons trouver pour eux et avec eux une solution plus conforme à nos objectifs initiaux, qui étaient justement de les intégrer totalement (ils participaient comme n'importe quel autre travailleur à la gestion de l'entreprise) et durablement.

Mais faut-il organiser un travail occupationnel, faut-il continuer à intégrer ces personnes dans la structure de travail habituelle, faut-il créer de nouvelles sources d'emploi adaptées?»¹

Il importe de trouver les moyens de concilier ces deux logiques, de manière à permettre à ces personnes de vieillir au travail au sein de l'asbl.

Retenons donc ici un premier questionnement:

Comment trouver les moyens de faire face à la perte de productivité liée (entre

¹ TERRE, *Projet de création d'une nouvelle activité pour travailleurs âgés et projet d'hébergement*, note présentée au Ministère des Affaires sociales et de la Santé, avril 2000.

autres choses) au vieillissement des travailleurs de TERRE et donc de permettre à l'entreprise de conserver ses objectifs de création d'emplois durables pour des populations défavorisées et/ou marginalisées?

B. Accompagnement hors travail et lien social

Un deuxième problème, également lié au vieillissement, que l'entreprise commence à rencontrer, concerne le milieu de vie des travailleurs et leur accompagnement dans la vie "hors travail".

Si les personnes occupées au sein de l'entreprise trouvent dans cette activité, du fait d'un emploi régulier et d'une rémunération correcte, une utilité sociale et une source de revenus, c'est-à-dire à la fois une reconnaissance dans la sphère publique et une certaine capacité d'autonomie, certaines d'entre elles restent, dans la sphère privée, dépendantes de leur entourage familial (les parents, un oncle ou une tante, un frère ou une sœur). Celui-ci leur apporte non seulement une aide à la vie journalière sur les plans domestique et/ou administratif, mais intervient aussi en appui, en soutien et aide à les guider dans leurs choix quotidiens. L'entourage familial joue ainsi pour certains un rôle important, sinon indispensable, dans la structuration de leur quotidien en dehors de la sphère du travail¹.

Ici le vieillissement de la personne peut entraîner la dissolution du lien qui l'unissait à cet entourage proche, par exemple lors du décès des parents ou du membre de la famille avec lequel la personne cohabitait, ou encore lors de leur placement en maison de repos. Les questions qui apparaissent alors sont diverses: elles peuvent aller de la nécessité de trouver d'autres formes de soutien dans la vie journalière (ménage, soins domestiques, aide administrative, gestion des biens, etc.), jusqu'à l'obligation de trouver d'autres solutions de vie quand la personne éprouve des difficultés à vivre seule dans son logement. Enfin,

¹ Cet élément, mis en évidence par TERRE, de l'importance d'un entourage, notamment familial, stabilisant, structurant et "normalisant" (dans le bon sens du terme) est abondamment repris dans la littérature spécialisée. *A contrario* on constate également, en prenant connaissance des anamnèses et des récits de vie, que des événements de rupture familiale (décès des parents, décès d'un proche avec qui l'on vit, divorce, etc.) se retrouvent de manière significative comme un des facteurs de déclenchement de processus de marginalisation et de désocialisation. Voir, par exemple: N. Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993; P. Declerck, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, 2001; S. Milano, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, 1988; R. Ogien, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 1983; H. Prolongeau, *Sans domicile fixe*, Paris, 1993.

il convient encore de mentionner les problèmes de solitude que nous savons fréquents suite au vieillissement, du fait que les liens de proximité ont tendance à se déliter, voire à disparaître.

Il s'agira donc d'orienter la recherche dans une seconde direction, qui se situe hors de la sphère du travail dans laquelle œuvre "naturellement" l'entreprise TERRE en raison de sa spécificité même, mais qui ne lui est pas moins reliée, si l'on considère en tout cas la question de l'insertion dans l'ensemble de ses dimensions. Comment pallier cette perte de liens de proximité consécutive au vieillissement?

2. Un triple élargissement

Face à ces deux préoccupations, les responsables de TERRE envisageaient certaines pistes de solution qu'ils se proposaient de vérifier dans le cadre d'un projet pilote qu'ils ont soumis en avril 2000 au ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région Wallonne.

Le projet pilote proposé par Terre comportait deux dimensions.

- Tout d'abord, la création d'une nouvelle activité au sein de l'entreprise - dont la nature restait à définir -, adaptée aux caractéristiques de la population concernée, en créant de nouvelles sources d'emplois. Deux pistes de travail s'ouvraient ainsi: soit la création de postes de travail adaptés, moyennant une certaine diversification, soit la recherche de modalités permettant de compenser la perte de rentabilité rencontrée.

- Ensuite, la construction d'un projet d'hébergement collectif dont il fallait se donner les moyens et le temps d'étudier les modalités en termes de besoins d'encadrement des occupants, de mode d'organisation et de structuration. La piste de l'habitat collectif, intégré d'une certaine manière à l'entreprise, était ici privilégiée, même si une tentative, certes isolée, allant dans ce sens avait échoué peu de temps auparavant.

Sans préjuger de la suite à donner au projet pilote proposé, le ministre a considéré que les difficultés rencontrées par TERRE étaient suffisamment représentatives de l'évolution récente du secteur que pour nécessiter une approche d'ensemble portant, au-delà même de l'entreprise et du secteur de l'économie sociale, sur l'ensemble des institutions accueillant des publics fragilisés.

Nous pouvons en tout état de cause parler d'un triple élargissement de la

problématique telle qu'elle avait été avancée par TERRE. Cet élargissement va dans le sens d'un élargissement des publics concernés, d'une transversalité accrue des dispositifs à interroger et, enfin, d'une nouvelle formulation de la problématique.

A. Elargissement des publics concernés

Un premier ajustement de la problématique s'explique aisément. TERRE n'est en effet pas la seule association qui travaille avec des publics fragilisés en vue de leur assurer une insertion sociale et/ou professionnelle. De nombreuses autres entreprises d'insertion se sont en effet développées en Wallonie dans le courant de la dernière décennie, et nous pouvons postuler qu'un certain nombre d'entre elles sont également concernées peu ou prou par cette même réalité du vieillissement, ainsi que par ses conséquences au niveau de l'adaptation au travail et en matière d'autonomie de la vie journalière.

Les entreprises d'insertion ne sont en outre pas les seules à être concernées par ces publics fragilisés qui se retrouvent également dans d'autres lieux. Les quelques dizaines de maisons d'accueil que compte la Région wallonne connaissent une population dont les principales caractéristiques socio-économiques sont comparables et rencontrent également le problème du vieillissement de leur public. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs depuis de longues années développé des activités économiques et/ou de formation professionnelle combinant des objectifs de resocialisation, de réinsertion ou, plus prosaïquement, d'autofinancement de leur fonctionnement. Enfin, nous pouvons encore évoquer les institutions qui travaillent avec une population de sans-abri, même si les chiffres récents semblent indiquer une tendance régulière au rajeunissement de celle-ci¹.

Enfin, nous avons déjà évoqué le fait qu'une partie des travailleurs de TERRE concernés par notre question possédait un dossier à l'AWIPH, et cela nous amène à considérer que des institutions telles des entreprises de travail adapté (ETA) pourraient également être concernées par cette recherche, tout comme pourraient l'être aussi les lieux d'hébergement de personnes handicapées, qui se trouvent être de plus en plus concernées par le problème du vieillissement.

¹ Il va de soi que les Centres publics d'aide sociale sont également concernés au premier chef par la problématique traitée par cette recherche, tant au niveau du service social général qu'à ceux des services d'insertion et d'aide aux familles.

B. Transversalité des dispositifs

La recherche initiée par le ministre des Affaires sociales intéresse, nous venons de le montrer, un public beaucoup plus large que les seuls travailleurs plus âgés de TERRE; de même, nombre d'institutions ou de secteurs sont (ou seront) traversés par des préoccupations similaires.

De même qu'elle s'ouvre à différentes questions (vieillesse, travail, habitat, solitude, etc.), notre problématique de recherche traverse ainsi différents secteurs (précarité, insertion, handicap) dont le fonctionnement est régi par des logiques différentes les unes des autres et dans lesquels on retrouve des dispositifs autonomes. Si de réels efforts ont été faits depuis plusieurs années pour faire se rencontrer des politiques sectorielles parfois éloignées les unes des autres, on reste cependant encore loin d'une réelle intégration de ces divers dispositifs¹.

Nous avons souhaité, dans l'approche "diagnostique" que nous avons construite ainsi que dans les pistes que nous proposerons en conclusion de cette recherche, travailler dans ce souci de transversalité, qui était d'ailleurs également celui du ministre. D'une part, en abordant globalement la situation des travailleurs vieillissant à TERRE, en évitant de "saucissonner" les choses, mais au contraire en essayant de les relier les unes aux autres. D'autre part, en interrogeant les différents dispositifs existants de manière sectorielle ainsi que des expériences innovantes que nous avons pu recenser çà et là, sur ce qu'ils pouvaient apporter comme réponses opérantes à nos préoccupations, quitte à devoir les transposer d'un secteur à un autre ou à devoir les importer. A cet égard, notre souci a davantage été de voir comment nous pouvions proposer d'utiliser des solutions existantes que d'en inventer de nouvelles.

C. Nouvelle formulation de la problématique

Reste alors, pour terminer cette introduction, à formuler ce qui nous est très rapidement apparu être la problématique de cette recherche-action: la perte du lien social ou ce que Robert Castel appelle le processus de désaffiliation².

¹ L'exemple des politiques de remise à l'emploi illustre assez bien cette absence de perméabilité à l'égard des minimexés, à l'origine, des dispositifs s'adressant aux chômeurs en matière, par exemple, de formation professionnelle, de mesures de résorption du chômage.

² R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1994.

Il conviendrait tout d'abord de définir cette notion de lien social. Depuis Durkheim¹, on considère généralement qu'elle comporte trois dimensions.

- L'individu appartient à des groupes, plus ou moins nombreux, complexes et diversifiés (famille, entreprise ou atelier, voisinage, club, association) à l'intérieur desquels il trouve et développe des relations sociales. L'absence de relations sociales, c'est la solitude.
- Par son travail, l'individu possède aussi une utilité sociale qui est reconnue par d'autres que par lui, et cette reconnaissance se marque socialement de différentes manières (rémunération, statut, prestige). A travers son travail, l'individu est relié à des ensembles plus complexes (classe sociale, métier, secteur). L'absence d'utilité sociale reconnue est un élément essentiel de la détérioration de l'estime de soi².
- Enfin, les différents groupes et ensembles complexes qui composent la société ont les uns avec les autres des rapports de diverse nature. L'absence de ces rapports de groupe à groupe, ou leur trop forte conflictualité, pose des problèmes de ségrégation, d'exclusion voire de cohésion sociale.

Le lien social, selon Durkheim, suppose donc tout à la fois que l'individu soit engagé dans des rapports de proximité, dans des rapports sociaux et que les différents secteurs de la société participent à celle-ci.

On le voit, les problématiques soulevées par TERRE renvoient très précisément à cette question du lien social, en ce sens qu'elles interpellent directement la capacité de notre société à encore créer du lien dans toutes les dimensions évoquées plus haut. Ce qui est en jeu, dans le vieillissement de ces travailleurs, c'est bien, à travers le problème de l'adaptation au travail (mais peut-être faudrait-il dire de l'organisation d'un travail adapté?) et à travers le problème de la solitude et de l'aide à la gestion de la vie quotidienne, toute la question de l'inscription dans des réseaux de relations durables.

Après avoir essayé de mesurer au plus près ce qui est en jeu ici, nous tenterons de proposer quelques pistes d'action allant dans ce sens.

¹ E. Durkheim (1893), *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Quadrige.

² Voir: M. Renaud, "Les déterminants sociaux de la santé, connaissances nouvelles et nouveau cadre d'analyse", *Travailler le social*, n° 23-24, 1997-1998; R. G. Evans, M. L. Barer, T. R. Marmor, *Etre ou ne pas être en bonne santé. Biologie et déterminants sociaux de la maladie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Chapitre I: TERRE, une entreprise à finalité sociale

Les débuts de TERRE remontent à 1949. Depuis lors, l'association a développé de nombreux projets à vocation sociale tant en Belgique que dans les pays du sud (Algérie, Bolivie, Inde, Nicaragua, etc.). Animée par une volonté d'aider les plus démunis, elle a débuté modestement ses activités pour se diversifier progressivement et devenir un groupe composé aujourd'hui de huit entités distinctes. Depuis 50 ans, l'entreprise a déployé un important savoir-faire, en particulier dans le domaine de la collecte, du tri et du recyclage de vêtements usagés et de vieux papiers. Initiative innovante avant la lettre, elle a influencé bon nombre de projets à l'étranger qui s'inspirent de son expérience. Elle est depuis plusieurs années une des entreprises les plus représentatives de l'économie sociale en Wallonie¹.

1.1 Les origines du groupe²

C'est dans l'immédiat après-guerre que l'association trouve ses origines. Dans les années 46-47, William Wauters, le fondateur de TERRE, organisait avec quelques amis de la troupe du patronage de Vivegnis, dans la banlieue liégeoise, des vacances en Suisse pour les enfants défavorisés des quartiers environnants. Pour récolter les fonds nécessaires au financement de ces séjours, des volontaires faisaient du porte à porte auprès des habitants. Ces vacances furent ainsi organisées plusieurs années de suite grâce à l'énergie et l'opiniâtreté de quelques volontaires.

Dans les années de l'après-guerre, la vie était difficile pour beaucoup dans les banlieues ouvrières des grandes villes. De nombreuses familles dont les enfants bénéficiaient des séjours en Suisse vivaient dans des conditions proches de la misère, dénoncées de la manière qu'on sait par l'abbé Pierre, fondateur en France du mouvement des chiffonniers d'Emmaüs, avec lequel un rapprochement se fera. Rencontrant d'innombrables difficultés à s'en sortir, ces familles vivaient pour la plupart dans des logements insalubres, dénuées de tout. C'est donc tout naturellement que l'action des bénévoles commença à s'orienter en direction de ces familles en situation de grande pauvreté, procurant à l'une un

¹ J. Defourny (ed.), *Développer l'entreprise sociale, Portraits d'aujourd'hui. Questions pour demain*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1994.

² Pour une approche plus détaillée de l'histoire, voir: "Objectif Terre. Une aventure populaire de développement", *TERRE*, n° 86, 15/10/1999.

peu de charbon, aidant une autre à améliorer la salubrité de son habitation, procurant à une troisième les casseroles, couvertures ou draps qu'elle ne pouvait pas s'offrir.

Ce qui deviendra l'idée forte du projet TERRE est déjà présente alors: c'est en récoltant et en récupérant auprès d'une population plus aisée ce dont elle veut se débarrasser que l'association trouve les moyens d'aider les familles les plus démunies. Le principe du recyclage, qui joue un rôle important dans toutes les économies pauvres, est spontanément appliqué par les bénévoles. Les appels lancés aux habitants ne prenaient pas la forme de dons d'argent, même si ceux-ci sont acceptés avec gratitude, mais de biens matériels. Mais déjà quelques bénévoles récupèrent et vendent les vieux papiers, fers et vêtements et organisent ainsi le recyclage sur une autre échelle. Les sommes ainsi récoltées procuraient des moyens supplémentaires pour rencontrer les besoins des plus pauvres. C'est à ce moment que le groupe se rapproche du mouvement Emmaüs fondé par l'Abbé Pierre et que s'est créé Emmaüs-Comtravis.

Dans les années 60, alors que la situation économique du pays est plus prospère et que les progrès techniques et sociaux paraissent acquis, la misère du Tiers-Monde éclate aux yeux de tous. Dès lors, les pionniers du groupe TERRE se tournent vers les pays du Sud. De la même manière qu'ils entendaient soulager ici la misère des plus pauvres, ils ressentent l'obligation morale d'empêcher que d'autres, dans le Tiers-Monde meurent de faim pour les mêmes raisons. La première "Opération TERRE" - grand ramassage de vêtements, papiers et métaux - est organisée en 1961. Le nom de TERRE est donné par opposition à la conquête de l'espace qui apparaissait bien futile face au travail encore à mener sur la planète. Mais c'est en 1963 que l'association se donne un cadre juridique et se constitue en association sans but lucratif.

Plusieurs principes sont énoncés qui définissent l'action de TERRE dans les pays du sud.

- Le but unique de celle-ci sera le bien-être des personnes qui en bénéficient.
- L'aide technique, agricole ou industrielle, a été jugée préférable pour éviter que le Tiers Monde ne continue à être maintenu dans la pauvreté et le sous-développement, appliquée sur le terrain par le volontariat.
- Cette aide sera indépendante de toute référence idéologique, philosophique, religieuse, politique ou autre.
- Enfin, les moyens financiers de cette action proviendront du travail de récupération et de recyclage, de manière à conserver une indépendance la plus grande.

Les premières micro réalisations mises sur pied dans le Tiers-Monde voient ainsi le jour au début des années soixante. De 1961 à 1979, le groupe se consacre exclusivement à ces projets dans le Tiers-Monde grâce à l'organisation de "grands ramassages" dans de nombreuses communes du pays. De cette volonté naîtront des projets en Algérie, Inde, Bolivie et Pérou, devenus depuis lors autonomes. On remarquera qu'à cette époque, l'Opération TERRE fonctionnait entièrement sur fonds propres, c'est-à-dire sans aucune intervention des pouvoirs publics, grâce à des opérations de ramassage qui au fil des années prirent de plus en plus d'ampleur.

A l'entrée des années '70, la conjoncture économique change et, avec la crise, on voit réapparaître le chômage qui frappe en particulier des personnes peu ou pas qualifiées ou handicapées. Le groupe décide alors sur la base de son expérience acquise dans le Tiers-Monde, de poursuivre également son objectif social en Belgique. La santé financière de l'association permet de créer des emplois accessibles et durables pour des personnes peu qualifiées et en difficultés sur un marché de l'emploi de plus en plus élitiste. C'est ainsi que s'est créé, le 1^{er} mai 1980, le "projet Wallonie". Avec ce projet, on passe du bénévolat au salariat, ce qui représente pour l'association un pari considérable, un changement radical. Pour pouvoir réaliser ce passage, TERRE a professionnalisé les ramassages de papiers et de vêtements, mais a également installé une structure et une organisation qui allaient permettre de les trier dans de grandes quantités.

D'emblée, l'entreprise a souhaité prendre le contre-pied de la mentalité courante, du capitalisme, qui ne demande pas au travailleur de penser ni de décider. Dès le début, des réunions hebdomadaires ont lieu et permettent à chaque travailleur de s'informer, de questionner, de donner son avis. Encore aujourd'hui, tous les vendredis, les salariés se réunissent par secteur ou en Assemblée Générale pour débattre des problèmes survenus pendant la semaine ou pour prendre une décision attenant à la gestion de l'entreprise.

Parti de cinq emplois salariés en 1980, le groupe en compte aujourd'hui 279.

1.2 TERRE aujourd'hui

Quand on parle de TERRE aujourd'hui, on parle plus précisément du groupe TERRE, car en effet c'est une entité qui comprend au total 8 structures: 3 associations sans but lucratif (ASBL), 4 sociétés anonyme à finalité sociale (SAFS) et 1 société anonyme (s.a.) qui ont été créées afin de générer de l'emploi. Elles se sont donné le statut juridique adéquat par rapport à l'activité et à la finalité qui étaient les leurs, de manière à assurer le financement des projets et

ainsi essayer d'être indépendants vis-à-vis notamment des subsides des pouvoirs publics.

Les activités de l'asbl TERRE sont la collecte sélective, le tri, le recyclage et la valorisation de vieux papiers et vêtements dans toute la Wallonie. D'autres activités ont été créées au sein du projet Wallonie. Elles ont emprunté des formes juridiques distinctes.

- Les travaux de mécano-soudure et d'isolation acoustique sont réalisés au sein de la société anonyme à finalité sociale (SAFS) Co-Terre.
- Le tri de vieux papiers est fait par Tri-Terre SAFS.
- C'est la SAFS Récol'Terre qui organise la collecte sélective porte-à-porte des déchets ménagers papiers/cartons.
- La fabrication de panneaux isolants acoustiques à base de papier et de paille: Pan-Terre SAFS.
- Enfin, la société anonyme Acoustix se charge de la commercialisation des panneaux Pan-Terre.

Le Groupe TERRE comprend également deux autres associations sans but lucratif: l'une, Emmaüs-Comtravis, est reconnue comme Entreprise de Formation par le Travail (E.F.T.), la seconde, Autre TERRE, comme Organisation Non Gouvernementale de coopération au développement.

Cinq principes, qui précisent la notion de développement, sous-tendent aujourd'hui les actions du Groupe Terre.

1. Une autre mondialisation: les projets de l'association, tant en Belgique qu'à l'étranger tendent à inverser le cours injuste de la mondialisation qui divise la planète entre privilégiés et défavorisés.

2. Remettre l'homme au centre des préoccupations: mettre l'homme au cœur du développement économique pour lutter contre toutes les formes d'exclusion car la misère ne se gère pas, elle se combat.

L'apprentissage du respect des autres, de la tolérance et des cultures différentes, ainsi que de la solidarité avec les exclus de la société, fait également partie de ses objectifs. Ils ont en effet pour but, notamment d'agir, dans le sens d'une correction de certaines inégalités sociales.

S'agissant du troisième élément, l'entreprise met la technique au service de l'homme. En effet, dans l'économie classique, il est facile de remplacer l'homme par la machine. Elle ne fait jamais grève, n'est jamais malade, il ne faut pas chercher à la motiver pour garantir la qualité ou lui imposer la flexibilité.

Dans les projets de Terre, la machine a sa place lorsque les conditions de travail sont inhumaines. Mais il faut refuser de croire qu'elle est, dans tous les cas, préférable, plus rentable ou plus fiable. Il faut laisser à l'homme la place qui lui revient dans le processus de production.

3. L'homme dans son environnement: Terre souhaite lutter pour la préservation d'un environnement sain.

L'activité de l'entreprise n'est que le moyen qui lui permettra d'atteindre les objectifs dont nous venons de parler. Peu importe donc le champ d'action, pour peu qu'il relève du domaine de l'utile (la récupération, le recyclage, la création de biens indispensables, les services à la collectivité), par opposition au domaine de l'inutile (l'industrie des produits de luxe ou de l'armement).

4. L'éducation permanente: pour développer la capacité d'analyse critique mais aussi une attitude de participation et de responsabilité de tous.

Finalement, le pari pour l'emploi et la haute densité de main-d'œuvre, c'est surtout un pari sur l'homme. C'est croire qu'il peut se motiver pour un travail bien fait, qu'il sait se mobiliser dans une tâche dont il connaît les tenants et les aboutissants. Ces valeurs sont latentes et doivent être cultivées. L'entreprise doit devenir un lieu d'éducation permanente où l'on pratique la démocratie au service de la personne humaine. L'entreprise à but social doit ménager des moments d'évaluation, de consultation, de prise de décision où tous les travailleurs, sans exception, ont leur mot à dire.

5. L'association de trois logiques: privée, publique et associative, Terre tente de concilier la rentabilité avec la pratique de la démocratie directe et la neutralité du capital.

1.3 Les différentes activités du groupe

A. Terre asbl

Ce type de travail est particulièrement adapté au choix de société de TERRE. En effet, il permet le développement de l'emploi pour des personnes peu qualifiées dans un secteur à haute densité de main-d'œuvre. De plus il apporte une réelle économie des ressources naturelles et sensibilise la population au respect de l'environnement, en valorisant les déchets.

Quotidiennement, ce sont 16 camions, 3 semi-remorques et 5 camionnettes qui parcourent les rues de toute la communauté Wallonie Bruxelles, afin de

recupérer les textiles. Cent personnes collectent, chaque jour, plus de 20 tonnes de textiles et 100 tonnes de vieux papiers.

Les équipes du ramassage sont constituées de chauffeurs et de ramasseurs qui sont chargés de récolter les sacs, préalablement distribués par les équipes de distribution quelques jours auparavant. Certains ramassages se font par conteneurs. 250 conteneurs sont actuellement placés dans l'ensemble de la région.

Les équipes changent régulièrement et elles sont constituées tous les matins par le responsable.

Tri et récupération de vêtements

Tout ce qui est récolté est ensuite apporté au centre de tri, y arrive chaque jour 20 tonnes de textiles. Ceux-ci seront répartis en 150 catégories.

A ce stade, un certain rendement est requis. Cependant, il ne s'agit pas seulement de trier vite, encore faut-il le faire bien afin de valoriser au mieux chaque pièce. Ceci est le rôle quotidien des soixante personnes qui sont employées au tri, principalement des femmes.

Les textiles de qualité supérieure sont destinés aux douze boutiques TERRE. Les vendeuses ont la mission d'organiser le magasin pour faire en sorte que les clients potentiels n'aient pas l'impression d'entrer dans une boutique de seconde main et d'avoir le rôle social qu'exige ce type de clientèle.

Les textiles de seconde qualité sont vendus dans des magasins de seconde main en France et en Europe Orientale. Les textiles de qualité moyenne sont pressés en balles et exportés vers divers pays du monde, où ils seront encore triés dans des entreprises locales et alimenteront un marché accessible aux plus pauvres.

Et enfin, les textiles de qualité inférieure seront en général vendus pour effilochage et réintroduits dans l'industrie ou dans le circuit textile.

Le secteur recyclage vieux papiers

Ce sont chaque jours 100 tonnes qui sont déchargées. L'équipe recycle l'entièreté du papier qu'elle récupère, après un tri qui le débarrasse des plastiques, bouts de ficelle et autres déchets qu'il contient.

Le papier ainsi récupéré est réparti comme suit:

- 3% en panneaux isolants acoustiques Pan-Terre;

- 9% en papiers recyclés;
- 18% en tôles ondulées pour toitures;
- 27% en carton;
- 43% en papier journal.

B. Emmaüs-Comtravis

Emmaüs-Comtravis est une association sans but lucratif reconnue par la Région Wallonne comme Entreprise de Formation par le Travail (E.F.T.). C'est la première association du groupe qui a vu le jour en 1949 et qui s'inspirait du mouvement Emmaüs de l'Abbé Pierre.

Elle utilise l'infrastructure de l'asbl TERRE pour former des travailleurs aux activités du groupe en fonction des capacités ou des envies des stagiaires, comme le tri de vêtements et de papier, ou la conduite de véhicules poids lourds. Généralement les stages se terminent par un engagement définitif dans une autre entité du groupe.

Emmaüs - Contravis effectue également une activité de location de cuistax. 12 personnes y travaillent actuellement.

C. Autre TERRE

Autre TERRE (anciennement TTMI: Terre Tiers Monde et Informations) est une organisation non gouvernementale (O.N.G.) de développement agréée qui réalise des activités de développement, entre autres au Pérou, au Burkina Faso, au Mali et aux Philippines. Elle a été créée en 1980.

Mais Autre TERRE mène également des actions de sensibilisation et d'éducation au développement en Belgique grâce à la mise sur pied récente des "classes de solidarité". Autre TERRE vit de dons internes au groupe et externes. Les projets sont financés par la DGCI et l'Union Européenne. 4 travailleurs y sont actuellement occupés.

D. Pan-TERRE S.A.F.S et Acoustix S.A.

Pan-TERRE fut créée en 1985. Elle fabrique et commercialise via Acoustix s.a. des panneaux isolants acoustiques à base de papier et de paille. 14 personnes y travaillent aujourd'hui. (Plus 4 personnes chez Acoustix).

E. Co-TERRE S.A.F.S.

Co-TERRE réalise des travaux de mécano-soudure et d'isolation acoustique. Elle

fut constituée en 1983. Elle fut la première société commerciale du groupe. Le secteur de fabrication métallique est situé à Fontaine l'Evêque et se compose de 5 personnes dont un ingénieur industriel. Le secteur de "parachèvement" acoustique est situé à Herstal et se compose de 7 personnes dont un technico-commercial et un jeune en formation.

F. Récol'TERRE S.A.F.S.

Cette société a été constituée en 1996 pour répondre aux appels d'offre publics concernant la collecte de papier. Provisoirement, cette société n'emploie personne, mais fait appel à la sous-traitance.

G. Tri-Terre S.A.F.S.

Un nouveau centre de tri est actuellement en construction à Herstal. Ce sera le centre de tri de référence pour la zone couverte par l'intercommunale Intradel avec un outil technologique à la pointe. Dans ce nouveau projet, TERRE s'est associé avec le groupe Watco. Tri-TERRE va demander le statut d'entreprise d'insertion.

Depuis peu, ces quatre dernières sociétés anonymes du groupe sont devenues des sociétés à finalité sociale. Il ne s'agit pas d'un nouveau statut de société commerciale, mais d'une sorte de label complémentaire que peuvent prendre toutes les sociétés commerciales qui intègrent 9 conditions dans leurs statuts, qui ne sont pas vouées à l'enrichissement de leurs associés, permettant la participation du personnel à l'AG, limitant la distribution des dividendes etc. (voir plus loin).

Bientôt, elles feront aussi l'objet d'une demande d'agrément à la Région Wallonne comme entreprise d'insertion. Elles auront alors 4 ans pour parvenir à une proportion de 50% de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer (DEPP) au sein du personnel.

La société anonyme à finalité sociale

Le label de "société anonyme à finalité sociale" est accordé à toutes les sociétés commerciales qui intègrent dans leurs statuts 9 conditions.

1. Stipulent que les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial;
2. Définissent de façon précise le but social auquel sont consacrées les activités visées dans leur objet social et n'assignent pas pour but principal à la société de procurer aux associés un bénéfice patrimonial indirect ;
3. Définissent la politique d'affectation des profits conforme aux finalités internes et externes de la société, conformément à la hiérarchie établie dans les statuts de la dite société et définissent la politique de constitution de réserves ;
4. Stipulent que nul ne peut prendre part à l'assemblée générale pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées ; ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du personnel engagé par la société ;
5. Stipulent, lorsque la société procure aux associés un bénéfice patrimonial direct limité, que le bénéfice distribué à ceux-ci ne peut dépasser le taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la coopération, appliqué au montant effectivement libéré des parts ou actions ;
6. Prévoient que, chaque année, les administrateurs ou gérants feront rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser le but qu'elle s'est fixé conformément au 2° ; ce rapport établira notamment que les dépenses relatives aux investissements, aux frais de fonctionnement et aux rémunérations sont conçues de façon à privilégier la réalisation du but social de la société ;
7. Prévoient les modalités permettant à chaque membre du personnel d'acquérir, au plus tard un an après son engagement par la société, la qualité d'associé ; cette disposition ne s'applique pas aux membres du personnel qui ne jouissent pas de la pleine capacité civile ;
8. Prévoient les modalités permettant que le membre du personnel qui cesse d'être dans les liens d'un contrat de travail avec la société perde, un an au plus tard après la fin de ce lien contractuel, la qualité d'associé ;
9. Stipulent qu'après l'apurement de tout le passif et le remboursement de leur mise aux associés, le surplus de liquidation recevra une affectation qui se rapproche le plus possible du but social de la société.

L'entreprise d'insertion

Pour être agréée, une entreprise d'insertion doit:

1. Etre constituée sous forme d'entreprise à finalité sociale et avoir son siège social et au moins un siège d'exploitation en Région wallonne.
2. S'engager à compter parmi les personnes engagées dans le lien d'un contrat de travail, des demandeurs d'emplois particulièrement difficiles à placer à concurrence d'au moins:
 - 20% en moyenne annuelle pendant les 12 mois qui suivent la notification;
 - 30% durant les 12 mois suivants;
 - 40% durant les 12 mois suivants;
 - 50% durant les années suivantes.

Est demandeur d'emploi particulièrement difficile à placer (DEPP): tout demandeur d'emploi qui est inscrit au Forem depuis 24 mois au moins au moment de l'engagement, qui n'a pas son diplôme secondaire supérieur et qui, au cours des douze derniers mois, n'a pas bénéficié d'un enseignement de plein exercice ni travaillé plus de 150 heures comme salarié ou plus d'un trimestre comme travailleur indépendant.

1.4 Organisation

L'ASBL TERRE (Groupe TERRE) a un président qui est en même temps administrateur délégué: William Wauters.

Les activités du groupe sont subdivisées en secteurs avec des responsables pour chacun d'entre eux.

- Récoltes textiles et papier-carton, distribution, triage de vieux papiers: 64 personnes.
- Triage textile: 74 personnes.
- Fontaine l'Evêque, Récoltes textiles, distribution: 64 personnes.
- Vente textile: 28 personnes.
- Secteur "bureau": 20 personnes.
- Responsabilités transversales: 2 personnes (finances et relations publiques).

Les autres activités du groupe sont aussi considérées comme des secteurs. Les responsables de secteur (14 personnes) se réunissent une fois par mois pour définir des plans stratégiques.

A. Une propriété collective

Les décisions importantes sont discutées en réunions hebdomadaires et mensuelles de tous les travailleurs afin d'organiser la concertation. En cas de conflit grave dans un secteur ou l'une des sociétés commerciales, le dernier mot revient à l'assemblée générale de l'asbl TERRE dont la majorité des membres sont des travailleurs du groupe qui ont demandé à en faire partie.

Le montage financier du groupe est organisé pour que l'outil économique soit bâti sur la nue propriété du capital. Tous les travailleurs en ont l'usufruit, mais personne n'en possède une action ou une part. Les travailleurs savent qu'ils ont leur mot à dire dans la gestion. Et tout cela sans acheter de parts, ou tenir compte du poids d'un associé ou d'un actionnaire. Dans le cadre, récent, du passage en société à finalité sociale, des parts spéciales dites "du bénéficiaire" ont été produites. Elles permettent aux travailleurs qui le désirent de devenir associés dans leur Société à Finalité Sociale et obtenir un droit de vote sans devoir acheter des actions.

Il va de soi que dans les sociétés mixtes qui viennent d'être constituées en partenariat avec des actionnaires privés, cette règle ne s'applique pas aux partenaires.

Les principes établis par le Groupe Terre qui est de donner la qualité de membre à part entière à l'ensemble des salariés du groupe sans cotisation de leur part, sont bien respectés. Ceci est garanti par le fait que l'ASBL Terre est actionnaire majoritaire de toutes ces sociétés et ainsi assure à ses salariés le droit à la parole.

Chez Terre, la tension salariale est très faible: le salaire le plus élevé ne dépasse pas d'une fois et demi le montant du salaire le plus bas du groupe.

B. Une démocratie directe

Lorsque William Wauters a fondé le Groupe Terre, son objectif était dans un premier temps de donner du travail aux plus démunis pour ainsi les réinsérer dans la vie professionnelle de laquelle ils étaient exclus.

Cependant, son objectif ne s'arrêtait pas là, en plus de leur donner les moyens de s'en sortir professionnellement, il a voulu leur donner les moyens de s'en sortir socialement c'est-à-dire leur permettre d'affronter des situations de la vie de tous les jours auxquelles ils pourraient être confrontés.

De ce fait, il a voulu leur donner une place réelle dans l'entreprise en leur donnant la parole, c'est-à-dire en organisant la concertation avant de prendre une décision engageant l'entreprise. Il a donc déjà mis en place à l'époque un système que l'on appelle aujourd'hui la gestion participative ou tout du moins un de ses aspects en permettant à ses salariés de participer activement au bon déroulement de leur entreprise.

En effet, il veille également à leur procurer l'information et les éléments indispensables à la gestion quotidienne de leur vie, ainsi qu'à la juste compréhension du monde qui les entoure et au sein duquel ils sont appelés à évoluer.

Une bonne compréhension des actes économiques et politiques posés par les dirigeants, les partenaires, etc., contribue largement à une meilleure appréhension de l'environnement. Cela passe également par un relèvement du niveau de culture générale des travailleurs.

Enfin, la formation a également pour but de faciliter l'intégration des travailleurs étrangers au sein de la société d'accueil. Cette intégration est également favorisée par une meilleure compréhension mutuelle entre travailleurs étrangers et travailleurs belges.

Voilà donc ce que désirait obtenir William Wauters quand il a mis en place ce système de démocratie directe.

C. Une gestion participative en 4 axes

La réunion hebdomadaire est l'outil principal de cette démocratie. En effet, le vendredi, dès 7h.30, pendant les heures de travail, tous les travailleurs se réunissent par secteur.

La pratique de la gestion participative chez Terre s'articule autour de quatre axes.

Le premier est l'information. En effet, durant cette phase, vont être exposés les thèmes prévus à l'ordre du jour, les données relatives à la vie de l'entreprise tant au niveau des éléments comptables qu'au niveau des rapports humains, certains éléments extérieurs à l'entreprise qu'il peut être important pour les travailleurs de comprendre.

Le second est la participation. Tous les travailleurs sont invités à prendre la parole, lors d'un tour de table sur les différents sujets exposés. Tous ont ainsi

l'occasion de donner leur avis et/ou de compléter personnellement l'information reçue.

L'implication personnelle de chaque travailleur est donc indispensable au bon déroulement de ces réunions.

Des décisions stratégiques et organisationnelles sont prises en concertation avec les travailleurs. Il en va de même pour ce qui est du soutien apporté aux plus défavorisés d'entre eux. Ces derniers sont également suivis par des comités de volontaires.

Le troisième est l'évaluation. Cette phase requière également la participation de tous les travailleurs. En effet, la pratique de la démocratie directe amène chacun à prendre part à différentes décisions. Celles-ci peuvent concerner, par exemple, des choix opérés quant aux investissements, l'affectation des résultats, les orientations stratégiques, mais surtout l'organisation du travail.

Toutes ces personnes étant les principaux acteurs de l'entreprise, il est nécessaire qu'une évaluation régulière soit faite à propos des décisions prises.

Et enfin, le dernier axe concerne la synthèse qui est effectuée, en fin de séance, par l'animateur. Celui-ci reprend les points forts de la réunion qui permettront à l'ensemble du groupe de progresser.

Pour résumer, le point le plus important sera l'information sur tous les tenants et les aboutissants de l'entreprise. Chaque travailleur sait ce qui marche bien, moins bien et mal. Cette information n'appartient donc pas seulement au bureau. Dans le tour de parole, chacun est invité à donner son opinion sur la situation. De plus, les travailleurs ont conscience qu'une entreprise qui ne fait pas de profits ne peut pas réaliser son but social. Trois utilisations simultanées du bénéfice sont prévues: le réinvestissement, le soutien à un groupe social extérieur et une rémunération complémentaire aux travailleurs qui ont permis ce profit. Ceux-ci ont le pouvoir de participer à la répartition des résultats.

Récemment, de nouvelles méthodes d'animation ont été éprouvées. Elles sont basées sur des techniques de théâtre action, de mises en situation, et autres. Les résultats sont assez étonnants.

1.5 Population concernée

Malgré l'absence de données statistiques d'ensemble fiables, nous voudrions dans cette dernière section fournir quelques éléments d'appréciation de la

population concernée par l'objet de la recherche, à l'intérieur du groupe TERRE, tout d'abord, pour l'ensemble de la Région wallonne ensuite.

A. La population concernée à TERRE

Un premier tableau permet de mesurer l'évolution de l'emploi à TERRE de 1987 à 2000. Une première remarque concerne l'augmentation globale de l'emploi sur la période (+ 55,9 %), laquelle va de pair avec une augmentation du chiffre d'affaires et une augmentation du volume des affaires traitées. On peut également constater une relative stabilité entre les emplois créés sur fonds propres (qui représentent environ 60 % de l'emploi total) et les emplois subsidiés dont la part tend toutefois à diminuer depuis une pointe à près de 42 % en 1990. Pour l'ensemble du groupe, cela représente donc un autofinancement important¹.

TABLEAU 1
Les emplois à TERRE - Evolution 1987 - 2000
(ventilés selon emplois sur fonds propres et subsidiés)

Année	Fonds propres		Subsidiés		Stagiaires EAP/EFT		Total
	C.A.	%	C.A.	%	CA	%	
1987	104	58,1	73	40,8	2	1,1	179
1990	125	54,6	96	41,9	8	3,5	229
1993	147	57,2	104	40,5	6	2,3	257
2000	167	59,9	106	38	6	2,2	279

Sources: FBR pour les années 1987, 1990 et 1993; TERRE pour l'année 2000 (chiffres au 30 juin, calculs propres)

Les chiffres repris dans le tableau 1 ne nous fournissent toutefois guère de renseignements quant au nombre de travailleurs impliqués par l'objet de notre recherche, à moins de considérer que tout travailleur de TERRE est potentiellement concerné par la question du vieillissement (ce qui est assurément le cas), et donc par celle de l'adaptation au travail (ce qui est moins sûr). Les tableaux 2 et 3 qui nous renseignent respectivement sur la situation de l'emploi au 30 juin 2000, par type d'emploi (emplois subventionné ou non, type de

¹ J. Defourny le situe entre 80 et 85 % de 1988 à 1992. Cf. J. Defourny (sous la direction de), *Développer l'entreprise sociale. Portraits d'aujourd'hui. Questions pour demain*, Bruxelles, FBR, 1994.

subvention) et sur la répartition des travailleurs de TERRE par âge et par sexe nous fournissent déjà une approche plus fine de la population.

TABLEAU 2
L'emploi à TERRE - ventilation par activité
(chiffres au 30 juin 2000)

	Emmaüs- Comtravis	TERRE asbl	TTMI	Co-TERRE	Pan-TERRE	TERRE Engineering	TOTAL
Appointés ordinaires	2	14	3	2	1	1	23
id. temps partiel		6	1	1			8
Salariés ordinaires	3	98		9	13		123
id. temps partiel		13					13
Appointés ACS							
id. temps partiel		1					1
Salariés ACS	14	36					50
id. temps partiel	1	2					3
Salariés PRIME		32					32
Salariés AWIPH C26		18					18
Employés activation		1					1
Article 60	1						1
Stagiaires EFT	6						6
TOTAL	27	221	4	12	14	1	279

Source: TERRE pour l'année 2000 (chiffres au 30 juin)

On constate tout d'abord que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans toutes les catégories d'âge dans lesquelles on dispose d'un effectif significatif. Il est évidemment difficile de se prononcer sur un tel écart qui ne correspond pas aux données actuelles quant à la répartition par sexe de la population active. Nous savons que les femmes, bien qu'elles soient sur-représentées dans les statistiques portant sur la pauvreté, sont beaucoup moins nombreuses dans certaines catégories (SDF) ou à fréquenter certains lieux (maisons d'accueil). Faut-il rapprocher ces deux constats? Il nous semble impossible de nous prononcer ici à cet égard.

La ventilation par âge nous montre que les catégories concernées par le phénomène du vieillissement (c'est-à-dire les 2 tranches allant de + de 50 à - de 70 ans) représentaient en 2000 environ 12 % des travailleurs de TERRE, la proportion étant un peu plus élevée chez les hommes que chez les femmes (12,24 contre 11,80). Cette similitude entre hommes et femmes se retrouve au niveau des tendances centrales de la distribution: la moyenne (38,3 chez les hommes, 38,4 chez les femmes), la médiane et le mode se situant tous les 3 dans la même catégorie (+ de 30 ans et - de 40 ans).

Si l'on examine la distribution dans son ensemble, on peut constater aisément que cette question du vieillissement va aller en s'amplifiant à mesure que l'âge moyen des travailleurs de TERRE s'élèvera. Toutes choses égales par ailleurs, les travailleurs occupés aujourd'hui par TERRE auront, c'est un lieu commun de le signaler, vieilli de 10 ans à l'horizon 2010, ce qui signifie que la question du vieillissement va prendre une ampleur très significative dans les prochaines années, justifiant ainsi si cela était nécessaire les préoccupations des dirigeants de l'entreprise.

TABLEAU 3
Les travailleurs de TERRE - ventilation par âge et sexe (2000)

	Hommes		Femmes		TOTAL	
	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%
- de 20 ans	1	0,56	0	0,0	1	0,36
+ de 20 et - de 30 ans	36	20,22	25	25,51	61	22,1
+ de 30 et - de 40 ans	72	40,45	33	33,67	105	38,04
+ de 40 et - de 50 ans	47	26,4	26	26,53	73	26,45
+ de 50 et - de 60 ans	18	10,11	12	12,24	30	10,87
+ de 60 et - de 70 ans	3	1,69	0	0,0	3	1,09
+ de 70 et - de 80 ans	1	0,56	2	2,04	3	1,09
TOTAL	178	99,99	98	99,99	276	100

Source: TERRE

B. Elargissement

Nous avons déjà évoqué le manque de statistiques d'ensemble fiables qui nous empêche de nous faire une idée précise du nombre de personnes concernée par le problème du vieillissement tel que nous l'envisageons ici. Une étude récente évaluait toutefois à 45 ou 50.000 le groupe cible potentiel de l'insertion par l'économie en Flandre au milieu des années 90¹.

Nous pouvons aussi nous faire une idée du public potentiellement concerné en examinant les données en provenance d'institutions ou d'organismes rencontrant des publics fragilisés dans un objectif de réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les tableaux 4 et 5 nous renseignent sur l'effectif dans deux catégories d'institutions de ce type en Wallonie: les Entreprises de travail adapté, d'une part, et les Centres d'accueil pour adultes, d'autre part.

¹ L. Lauwerijs, N. Matheus, I Nicaise, *Sociale tewerkstelling in Vlaanderen: doelgroepbereik, kwaliteit en doelmatigheid*, Leuven, HIVA, 2000.

TABLEAU 4
Population des centres d'accueil pour adultes en Région wallonne (1999)
Ventilation par province

Province	Nombre de centres	Nombre de nuits	Nombre de bénéficiaires
Brabant wallon	3	21414	513
Hainaut	15	87606	2081
Liège	10	94486	1635
Luxembourg	5	31949	426
Namur	5	35065	597
Total	38	270520	5252

Sources: Commission d'agrément et d'avis des centres d'accueil pour adultes, Rapport annuel 1999-2000

Concernant les Centre d'accueil pour adultes en difficulté, aucune donnée concernant la ventilation par âge et par sexe n'est encore disponible. Il semble toutefois qu'elles le seront pour les années à venir. En outre, il est impossible d'évaluer les éventuels doubles comptages dans le cas où un(e) même bénéficiaire aurait séjourné dans deux centres différents au cours de la même année. Toutefois, avec un taux d'occupation de quasi 90 %, on peut estimer ces chiffres comme étant assez représentatifs de la population totale ayant séjourné dans ces centres.

L'absence de ventilation par sexe pose d'autres problèmes et l'on sait qu'il existe des différences sensibles entre les hommes et les femmes qui séjournent dans ces centres, avec l'incidence pour ces dernières de la problématique des violences conjugales et de la population très spécifique des maisons maternelles (en comparaison avec les maisons d'accueil), notamment au niveau de l'âge.

TABLEAU 5
Travailleurs occupés dans les ETA (1999) - Ventilation par âge

Age	Travailleurs handicapés	Travailleurs valides	Total
Chiffres absolus	5840	860	6700
Moins de 20 ans	0,42	0,81	0,47
de 20 à 24 ans	6,51	7,21	6,60
de 25 à 29 ans	15,18	12,33	14,82
de 30 à 34 ans	18,88	15,35	18,43
de 35 à 39 ans	20,53	17,91	20,20
de 40 à 44 ans	16,13	17,09	16,25
de 45 à 49 ans	11,61	11,05	11,54
de 50 à 54 ans	7,05	9,42	7,36
de 55 à 59 ans	2,57	5,70	2,97
plus de 60 ans	1,10	3,14	1,36

Sources: AWIPH, 1999

En Région wallonne, 5840 personnes handicapées travaillaient en 1999 dans une Entreprise de travail adapté. Si l'on examine leur ventilation par âge, on obtient des chiffres qui confirment ceux qui ont été mis en évidence dans l'entreprise TERRE. La moyenne d'âge est de 37,86 ans, soit légèrement plus faible que celle que nous avons observée chez TERRE (38,3), avec une tendance constatée au vieillissement.

Les données concernant le niveau d'étude des travailleurs handicapés occupés par les ETA de Wallonie sont quant à elles très significative d'un niveau de formation très faible qui ne dépasse pas l'enseignement fondamental dans près d'un tiers des cas (32,06 %), l'enseignement secondaire inférieur dans près de la moitié des cas (47,74). Inversement, les travailleurs ayant terminé des études supérieures, universitaires ou non, sont très peu nombreux puisque ne représentant que 1,2 % de l'effectif total. Cela confirme évidemment le fait que les ETA connaissent une population de travailleurs extrêmement fragilisés, non seulement de par leur handicap, mais aussi et surtout en raison d'un niveau de qualification moyen extrêmement faible.

TABLEAU 6
Niveau d'étude du personnel dans les ETA (1999)

Niveau d'étude	%
Pas de scolarité	5,63
Enseignement primaire	17,68
Enseignement primaire spécial	8,75
Enseignement secondaire inférieur général	1,15
Enseignement secondaire inférieur technique	4,68
Enseignement secondaire inférieur professionnel	9,85
Enseignement secondaire supérieur général	2,05
Enseignement secondaire supérieur technique	2,15
Enseignement secondaire supérieur professionnel	6,15
Enseignement secondaire spécial	37,54
Enseignement supérieur non universitaire	0,85
Enseignement universitaire	0,35
Formation professionnelle	3,15

Sources: AWIPH, 1999

Il en résulte des pertes de rendement évidentes, qui ont été évaluées dans le cadre des demandes de réévaluation prévues par le nouveau système de

subventionnement entré en vigueur pour tous les travailleurs handicapés entrés après le 1er janvier 1997. Ces pertes de rendements concernent dorénavant 28,9 % des travailleurs handicapés occupés en ETA: près de 65 % d'entre eux ont une perte de rendement évaluée supérieure ou égale à 60 %.

TABLEAU 7
Répartition des travailleurs en fonction de la perte de rendement

% de perte de rendement	Nombre	En %	En % sans les non fixés
35 %	45	2,89	3,12
40 %	61	3,92	4,22
45 %	108	6,93	7,48
50 %	145	9,31	10,04
55 %	156	10,01	10,80
60 %	189	12,13	13,09
65 %	184	11,81	12,74
70 %	141	9,05	9,76
75 %	231	14,83	16,00
80 %	65	4,17	4,50
85 %	66	4,24	4,57
90 %	40	2,57	2,77
95 %	12	0,77	0,83
100 %	1	0,06	0,07
Pas encore fixé	114	7,32	
Total	1558		

Sources: AWIPH, 1999

Nous terminerons par une photographie des différents milieux de vie des travailleurs handicapés. S'il convient de noter le nombre important de situations non connues, on ne peut qu'être frappé par l'importante proportion de travailleurs, 92,38 % parmi ceux dont la situation est connue, qui ne vivent pas dans un environnement institutionnel (service résidentiel, appartement supervisé, institution psychiatrique, maison de repos, etc.). Cet état des choses laisse supposer l'apparition dans les années à venir de nouveaux besoins liés au cadre de vie ou à l'aide à la vie journalière, par exemple en cas de perte d'autonomie de la personne handicapées suite à son avancée en âge, ou encore en cas de décès ou de placement des parents chez lesquels elle réside.

Tableau 8
Milieu de vie des travailleurs handicapés occupés dans les ETA (1999)

Lieu de vie	%
Maison ou appartement personnel	44,96
Maison ou appartement des parents	19,08
Service résidentiel de nuit	4,37
Autres	0,91
Non connu	30,68

Sources: AWIPH, 1999

C. Caractéristiques générales des publics visés par l'insertion

L'économie sociale a été marquée ces quinze dernières années par le développement d'activités orientées vers ce que nous pouvons appeler "l'insertion par l'économique", qui consiste en une offre d'emploi, éventuellement accompagnée de formation, à des publics cibles défavorisés, de manière à leur offrir de nouvelles chances d'intégration dans le marché du travail.

L'insertion par l'économique a pour ambition de s'adresser à des personnes dont on juge qu'elles ne sont plus aptes à trouver un emploi de manière autonome sur le marché du travail ordinaire. "La plupart du temps, les bénéficiaires de l'insertion par l'économique sont des chômeurs de longue durée, peu qualifiés et handicapés par des facteurs personnels ou sociaux."¹

S'il importe, vu sous l'angle des publics, de distinguer les caractéristiques des populations (porteuses de certains attributs, dits "facteurs de risque", type de famille, de logement, nationalité, etc.) et les effets produits par l'exclusion, sous peine de se laisser abuser par le caractère idéologique de cette notion², nous pouvons tout de même retenir, selon Paul Timmermans, trois caractéristiques majeures: la durée du chômage, la faible qualification et le faible revenu.

"Le cumul chez un individu (et sa famille) de ces types d'handicaps produit comme effets principaux: l'*isolement social* qui se marque par une restriction des liens sociaux, une identité sociale réévaluée à la baisse, une diminution du contrôle de sa propre vie; l'*isolement psychologique* qui s'exprime à travers un manque de confiance et une comparaison insatisfaisante avec l'autre; la dégradation des savoirs tant au niveau des acquis scolaires qu'à celui des acquis professionnels, des ressources créatives et des capacités mnésiques; l'*isolement économique* qui se marque par un pouvoir d'achat en baisse, de l'endettement et de la dépendance institutionnelle; enfin, la *santé déficiente*."³

Les différentes études qui ont été faites récemment en cette matière

¹ I. Nicaise, L. Lauwerijs, N. Matheus, "L'insertion par l'économique: l'Etat providence actif pour des groupes vulnérables", in J. Defourny et al. (ed.), *Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

² Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1994.

³ P. Timmermans, "Dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et crise du modèle d'intégration par le travail. Quelques clés pour comprendre les difficultés de recrutement", *Travailler le social*, n° 14, 1995-1996, p. 82.

confirment la position relativement faible de ces publics cibles, avant inscription dans les dispositifs d'insertion, et cela même si on les compare à des publics tests très précarisés¹:

- ils sont (encore) moins qualifiés;
- ils plus aux prises avec une situation familiale difficile;
- on constate plus de placement d'enfants;
- ils vivent dans logements moins confortables;
- ils ont une santé déficiente (présence fréquente de handicaps et/ou de problèmes de toxicomanie);
- on relève fréquemment un passé psychiatrique, des séjours en prison;
- enfin, ils dépendent plus souvent d'une aide.

L'analyse montre en outre que les effets de l'insertion sur l'employabilité sont perceptibles mais que, par contre, l'on constate peu d'effets spectaculaires généralisés sur le bien-être du public concerné.

En d'autres termes, même s'il convient de nuancer les propos selon les types de public, la nature du dispositif d'insertion et le type d'indicateur étudiés, ces publics, si l'on en juge l'état actuel des données disponibles, ont tendance à rester fragiles malgré leur inscription dans les formes d'emploi considérées.

Selon P. Timmermans, une des dimensions de cette fragilité persistante se marquerait par une incapacité à assumer un emploi à productivité moyenne. Pour lui, seule une discrimination positive permettrait de ce point de vue le retour à la normalité (par exemple, par des marchés protégés ou par l'adaptation des postes de travail).

¹ Cf. I. Nicaise et al. (2001), déjà cités, qui ont comparé les publics de 3 types d'insertion par l'économique avec un groupe test de 311 demandeurs d'emploi de longue durée, peu qualifiés, et d'usagers de CPAS n'ayant participé à aucune expérience d'insertion par l'économique, et qui en concluent à la faiblesse des ces publics même relativement à ce groupe test.

Chap. II: Le cadre de l'économie sociale

Introduction

Un peu partout dans le monde, on se rend compte qu'un grand nombre de réalités économiques et sociales ne peuvent plus être rangées, ni dans le secteur privé, ni dans le secteur public. Aux Etats-Unis, on parlera de non-profit organisations, en Angleterre, de voluntary sector et, dans les pays latins, d'économie sociale. Si tous ces termes ne sont pas équivalents, ils désignent pourtant une même réalité, un troisième secteur. Ce concept fait l'objet d'un consensus entre chercheurs à l'échelle mondiale.

En Belgique, le concept d'économie sociale désigne ce troisième secteur. Le troisième secteur est un ensemble d'organisations qui ne sont ni capitalistes (secteur privé à but lucratif), ni étatiques (secteur public). Le troisième secteur se distingue du secteur capitaliste car une catégorie d'agents (souvent les travailleurs) autres que les actionnaires sont bénéficiaires de l'activité économique mais aussi par les finalités des associations qui en font partie et par les processus de décision démocratiques qu'elles mettent en place.

Critères opérationnels et indicateurs d'appartenance au tiers-secteur¹

	Condition n° 1: non capitaliste Bénéficiaires ≠ Investisseurs	Condition n° 2: non étatique Dominants ≠ Pouvoirs publics
Organisations d'intérêt général B ≠ D	<i>critères:</i> - contrainte de non-distribution du profit - indépendance <i>indicateurs:</i> - bénévolat, dons, avantages fiscaux	<i>critères:</i> - appartenance au secteur privé - indépendance <i>indicateurs:</i> - liberté d'adhésion
Organisations d'intérêt mutuel B = D	<i>critères:</i> - double qualité des membres - finalité de service aux membres et modalités d'affectation des excédents cohérente avec la finalité - rupture du lien proportionnel entre propriété et pouvoir	<i>critères:</i> - indépendance voire autonomie de gestion <i>indicateurs:</i> - liberté d'adhésion

Ce secteur vient couvrir la béance ouverte dans le tissu social par la réduction de l'activité humaine aux deux seules dimensions des secteurs marchand et public. C'est-à-dire aux liens sociaux fondés soit sur l'échange soit sur la

¹ D'après S. Mertens, "Clarification conceptuelle: vers un consensus sur l'usage des termes?", in J. Defourny et al. (ed.), *Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

redistribution.¹

2.1 Définition

En 1990, le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) a établi une définition de l'économie sociale:

"L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants:

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit,
- autonomie de gestion,
- processus de décision démocratique,
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."

(Conseil Wallon de l'Economie Sociale[1990])

Cette définition identifie les organisations que l'on retrouve dans ce secteur ainsi que les principes éthiques qu'elles adoptent.

Ainsi, on rassemble sous le terme "économie sociale":

- des *associations* (ASBL, associations de fait, établissements d'utilité publique telles que: Médecins sans frontières, les ateliers protégés, les entreprises de formation par le travail, les organisations non gouvernementales de coopération, les écoles de devoirs, les restos du cœur, les télé-services, les associations culturelles ou sportives...);
- des *mutuelles* (mutualités et unions nationales de mutualités);
- et des *sociétés* (sociétés coopératives à véritable projet coopératif et sociétés qui adoptent la qualité de société à finalité sociale),

en supposant qu'elles respectent dans une large mesure les principes suivants qui sont autant de critères d'appartenance à un ensemble qui se démarque du secteur public et du secteur privé à but de lucre .

1. La finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, qui insiste sur le fait que l'activité économique sociale est un service rendu aux membres ou à d'autres personnes et non un outil de rapport financier. Les bénéfices sont un moyen de mieux réaliser ce service, mais non le mobile principal de l'activité.

¹ Alain Lipietz, *Pour le tiers secteur*, Paris, La découverte, 2001.

2. L'autonomie de gestion, qui vise surtout à distinguer l'économie sociale des pouvoirs publics. En effet, les activités économiques menées par ces derniers ne disposent généralement pas de la large autonomie, alors que celle-ci constitue un ressort essentiel de la dynamique associative.

3. La démocratie, qui renvoie au principe "un homme - une voix" (et non "une action - une voix") dans les organes souverains, et souligne que l'adhésion et la participation aux décisions ne peuvent découler principalement de la propriété d'un capital.

4. La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus, qui traduit des pratiques telles que la rémunération limitée du capital, la répartition des excédents sous forme de ristournes, la réserve pour investissements, l'affectation sociale... etc.

Schéma conceptuel récapitulatif¹

Finalités	Secteur privé		Secteur public	
	For profit	Not for profit	Not for profit	For profit
Ressources marchandes		Economie sociale		
Ressources mixtes		Services de proximité Economie sociale d'insertion		
Ressources non marchandes			Non marchand	

Mais l'économie sociale n'a pas de frontières nettes, à l'instar du secteur marchand dans lequel il existe peu d'entreprises qui ne bénéficient pas d'avantages fiscaux ou de subventions. Outre ses trois composantes, l'économie sociale a aussi des interfaces avec les autres secteurs économiques. Il existe des zones de mixité. Les mutualités sont, par exemple, à la frontière entre économie sociale et économie publique. Si, historiquement, elles furent de libres

¹ S. Mertens, "Clarification conceptuelle: vers un consensus sur l'usage des termes?", in J. Defourny et al. (ed.), *Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

associations de citoyens, elles sont depuis 50 ans mandatées par les pouvoirs publics pour opérer dans le cadre du système centralisé de sécurité sociale.

A cause de l'exclusion durable de certaines personnes du marché du travail, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur le potentiel de l'économie sociale en terme de création d'emplois et de réinsertion professionnelle. Il est logique que, face à la crise actuelle, les initiatives qui visent cet objectif, comme les entreprises de formation par le travail, les entreprises d'insertion ou les ateliers protégés soient mises en avant. Mais ces entreprises ne constituent qu'un segment de l'économie sociale, même s'il est très intéressant et fondamental. Il ne faut pas réduire l'économie sociale à la problématique de l'insertion professionnelle. L'économie sociale cherche à apporter des réponses à de nombreux défis, pas seulement à celui du chômage.

Encore aujourd'hui, l'objectif d'insertion souffre d'ambiguïté: est-ce un processus d'accompagnement vers un emploi dans un des deux autres secteurs, ce que l'on peut appeler l'*insertion-passerelle* (car elle indique un mouvement vers autre chose); ou est-ce l'état pérenne d'une personne qui a trouvé sa "place" dans la société, un revenu, la reconnaissance de soi, la reconnaissance par les autres, grâce à son activité?¹

La première proposition suppose qu'un travailleur, une fois "remis à niveau" trouverait sa place dans un des deux autres secteurs. Or, c'est rarement le cas.

C'est pourquoi Alain Lipietz propose de combiner, à l'intérieur de l'économie sociale, l'insertion comme processus et l'insertion comme destination en créant un solde net d'emplois pérennes socialement utiles, c'est-à-dire utiles à la société (et non "concernant les pauvres"). On devrait en effet pouvoir faire carrière dans ce secteur parce qu'on y trouve plus de sens. De plus, la constitution de ce secteur stable éviterait la stigmatisation des travailleurs qui, aujourd'hui, sont considérés comme "à faible productivité", "à faible qualification" ou "à mauvaise insertion". Donc, si l'on songe à la pérennisation de ces emplois, il faut la justifier par l'effet de ce qui est produit. Premièrement l'utilité écologique. Deuxièmement l'utilité sociale c'est-à-dire la fourniture de biens et services à des usagers défavorisés. "Le « public » concerné, ce n'est plus alors les exclus qu'il s'agit d'insérer comme salariés mais les exclus précaires qu'il s'agit d'insérer comme consommateurs, voisins, parents, et citoyens de plein droits."²

¹ Alain Lipietz, *op.cit.*, p.25

² Alain Lipietz, *op.cit.*, p.29

Un autre écueil est de privilégier l'économie sociale marchande aux dépens de la non-marchande parce qu'elle ne sollicite pas trop les finances publiques. Ceux qui plaident pour accentuer les ressources marchandes font preuve de réalisme. Ce n'est pas parce qu'on est non-marchand qu'on est moins économique ou moins "économie sociale". Cependant, certaines activités nécessitent partiellement des ressources non marchandes telles que les services de proximité et les activités de gestion et d'amélioration de l'environnement que le marché ne peut à lui seul rendre solvables.

Un autre piège serait de confiner l'économie sociale dans certains secteurs d'activités délaissés par le marché, afin d'éviter toute concurrence entre l'économie sociale et les PME traditionnelles. Les partisans de ce courant pensent à des niches très intéressantes, mais peu solvables, comme la protection de l'environnement ou certains services aux personnes. Cette approche oublie que l'économie sociale est avant tout une question de finalité et de mode d'organisation, non de type d'activité. On peut faire de l'économie sociale dans la construction, l'horticulture, l'imprimerie, etc.

2.2 Origines

Les origines du concept d'économie sociale renvoient aux libres associations de citoyens qui se sont développées au milieu du XIXe siècle en réaction aux dégâts causés par le capitalisme industriel. Des ouvriers ou des paysans ont organisé eux-mêmes des activités productives pour répondre à des besoins non satisfaits par le marché et encore moins par le faible pouvoir public de l'époque. Ces organisations d'intérêt mutuel ont préfiguré la naissance du troisième secteur.

Lors de son essor au cours du 19e siècle, le concept d'économie sociale couvrait trois types d'activité et se basait sur trois grands principes.

Les 3 types d'activité étaient:

- celles qui tendent à procurer un revenu plus élevé pour une moindre peine,
- celles qui tendent à protéger l'individu contre les risques sociaux,
- celles qui tendent à sauvegarder l'indépendance économique.

Les 3 grands principes étaient:

- la liberté d'adhésion (principe de " la porte ouverte ")
- la gestion démocratique (un homme - une voix, des dirigeants élus et contrôlés)

- la primauté de l'homme sur le capital et l'impartageabilité des réserves¹

C'est déjà dans les années 70 que le terme économie sociale ressurgit en France, en consacrant l'approche "juridique": mutualités, coopératives, associations.

Fin des années 70, les objectifs sont d'entreprendre collectivement selon "un retour aux sources" des principes coopératifs, particulièrement la gestion démocratique. C'est l'apparition des nouvelles coopératives. De forts accents sont souvent mis sur l'intégration dans un développement local, et sur le respect de l'environnement. Ce courant se développera dans les années 80 et stagnera à partir de 1990.

Les coopératives de distribution de produits alimentaires et non-alimentaires constituaient les fleurons de l'ancienne économie sociale. La coopération de consommation a en effet toujours été beaucoup plus développée chez nous que la coopération de production. Leurs réseaux, surtout constitués de petites surfaces de proximité ne pourront résister à l'essor des moyennes et grandes surfaces.

C'est dans les années 80 que l'économie sociale nouvelle (par rapport à ces formes anciennes telles que les mutualités) a émergé pour répondre à la crise de la dualité marchand/public. Des besoins ne sont ni satisfaits par un secteur, ni par l'autre alors que de plus en plus de personnes sont au chômage. De ce fait, des mesures de financement mixte ont été initiées d'abord pour insérer ce nombre croissant de chômeurs. Mais, au fur et à mesure des années, un tiers secteur à financement mixte et à régulation originale s'est trouvé être la meilleure manière de satisfaire un certain type de besoins.

C'est également dans les années 80 que se sont développées les maisons médicales qui ont incité à la reprise de pouvoir des patients sur leur santé et à l'amélioration de l'accessibilité aux soins (médecine au forfait plutôt qu'à l'acte). Ces volontés les apparentent clairement à l'économie sociale.

Le commerce équitable prend également son envol avec les premiers Magasins du monde d'Oxfam. L'enjeu est de soutenir des groupes de producteur du Sud par des actions de commerce équitable en faveur de l'emploi, des conditions de travail et des actions de développement durable.

Au début des années 80, la croissance du chômage et la montée de l'exclusion

¹J. Delespesse, *La nouvelle économie sociale*, (15/09/1998) sur <http://www.econosoc.org>

sociale provoquent la naissance de multiples initiatives associatives visant la formation et l'insertion de personnes précarisées : par l'alphabétisation, des actions communautaires, parfois spécialement destinées à des personnes immigrées, ou issues du Quart-Monde, ou s'adressant à des femmes, des activités culturelles, d'éducation permanente, etc...

Parmi les formes diverses de reconnaissance et de soutien public, 2 sont généralement empruntées par les projets d'économie sociale: les OISP et les EFT.

Les OISP (Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle) recouvrent une réalité très hétérogène : alphabétisation, formation qualifiante, action dans les prisons ou à l'égard de toxicomanes, préparation de projets d'emploi,... La Communauté française considère comme prioritaires les projets ayant comme objectifs:

- l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, des personnes incarcérées et des demandeurs d'emploi peu qualifiés;
- la formation continuée faite à distance;
- la préparation professionnelle en vue de la création d'emploi;
- l'information sur les formations et l'emploi;
- la formation continuée des formateurs en vue des missions accomplies par les OISP.

Démarche nouvelle combinant activités marchandes et non-marchandes : les EFT - entreprises de formation par le travail en Wallonie ou AFT - association de formation par le travail à Bruxelles.

On compte quelques précurseurs antérieurs: Emmaüs, Terre, Science Service Travail, ... mais la majorité des projets démarrent au début des années 80.

Dans les années 90, les entreprises d'insertion (E.I.): entreprises d'économie sociale qui ont pour finalité la création d'emploi pour demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer (peu qualifiés et/ou chômeurs de longue durée) furent créées.

2.3 Objectifs et perspectives de l'économie sociale

La collectivité dispense ce secteur de régler sa contribution fiscale car il apporte un avantage collectif à la société. L'activation des dépenses passives: le coût du chômage sert à financer les activités qui réduisent le chômage.

D'autre part, au niveau microéconomique, les entrepreneurs du secteur de l'économie sociale arguent que les avantages fiscaux dont ils bénéficient ne sont que la juste compensation des services qu'ils rendent à la société. En effet, les entreprises d'insertion ne produisent pas seulement des biens ou services accessibles à bon prix, elles permettent à des chômeurs d'avoir une formation professionnelle et les soutiennent dans leur insertion sociale. Ainsi, selon Alain Lipietz¹, les spécificités de financement du tiers secteur sont l'autre face de la spécificité de ses activités appelées communautaires.

De ce fait, par la nature de ses activités et par ses règles de fonctionnement, le secteur de l'économie sociale attendra toujours de ses salariés une éthique professionnelle particulière et un certain type de responsabilité et d'implication personnelle. Cet engagement est la contrepartie d'un travail lui-même plus riche de sens.

Le pari de ce secteur est de recréer du lien social direct, de type communautaire. Un salarié de ce secteur doit savoir "perdre du temps" à créer du lien social. Ce tissu de liens sociaux restaurés est la principale justification de ses spécificités réglementaires et fiscales.

On l'a vu ci-dessus, le concept d'économie sociale est apparu pour désigner des organisations qui prennent distance tant avec la sphère de l'Etat qu'avec les organisations privées que l'on retrouve habituellement sur le marché et qui poursuivent un objectif de lucre. De nombreux auteurs justifient d'ailleurs l'existence de ces organisations par les déficiences dans le chef de l'Etat ou du marché.

Certains auteurs justifient l'existence de l'économie sociale par un désengagement de l'Etat face à une demande de biens (quasi) collectifs. En effet, les pouvoirs publics engagent des décisions de production de manière à satisfaire l'électeur médian. Mais, la société étant hétérogène, des citoyens seront insatisfaits. Les organisations de l'économie sociale répondent à cette demande résiduelle (demande insatisfaite en quantité ou différenciée).

D'autre part, les pouvoirs publics sont intéressés à déléguer et à financer en partie la production de biens collectifs aux associations car les coûts de production y sont moins élevés, ne devant pas respecter les barèmes de la fonction publique et pouvant recourir à du travail bénévole. Mais, aujourd'hui, il est important de ne pas voir avant tout l'économie sociale comme une solution là

¹ A. Lipietz, *Pour le tiers secteur*, Paris, La découverte, 2001

où les pouvoirs publics se retirent. L'économie sociale a aussi pour objectif d'anticiper et d'expérimenter des solutions à petite échelle.

D'autres auteurs voient davantage le développement de l'économie sociale comme une réponse à une défaillance du marché. La nature du bien ou les conditions dans lesquelles il a été acheté ou consommé peuvent rendre l'évaluation par l'acheteur (ou le consommateur) difficile. De ce fait, cette asymétrie de l'information peut inciter le producteur à profiter de la situation et à offrir des services peu intéressants en quantité ou en qualité. C'est la confiance accordée aux organisations sans but lucratif qui permet de contourner l'asymétrie d'information. On ne sera dès lors pas étonné de retrouver une forte présence associative dans des secteurs d'activité propices au développement d'information asymétrique : la culture, la santé, l'éducation, les services sociaux, l'aide internationale. La forme associative n'est pas le seul moyen qui permette de dépasser le problème de confiance soulevé par une information asymétrique. D'autres solutions existent: régulation par les pouvoirs publics, labels, réputation, assurances, etc. La mise en place de ces solutions peut toutefois entraîner des coûts de transaction fort élevés et, de ce point de vue, la solution "production par une association" peut se révéler optimale.

Et du côté de l'offre?

Selon certains, la plupart des organisations du secteur de l'économie sociale ont été créées par des entrepreneurs idéalistes. Pour leur permettre plus de liberté par rapport à une hiérarchie ou vis-à-vis d'investisseurs-propriétaires, ils ont choisi cette forme d'organisation. Cela leur permet d'engager des travailleurs qui adhèrent au projet social de l'entreprise, et d'avoir des garanties que l'organisation gardera l'esprit dans lequel elle a été créée. Mais, historiquement, la production privée sans but lucratif a été portée par des gens animés par des motifs idéologiques ou religieux. D'autre part, beaucoup d'organisations de ce secteur (crèches, ateliers protégés, comités de quartier...) ont été créées par des personnes elles-mêmes demandeuses de tels services.

2.4 Statistiques¹

Malgré toute l'attention dont le troisième secteur semble jouir, celui-ci reste relativement méconnu et surtout mal quantifié, notamment par les organismes officiels chargés de la collecte de l'information statistique. En effet, dans la

¹ Sybille Mertens sur <http://www.econosoc.org>

plupart des statistiques officielles, les données ne sont pas rassemblées en fonction de la forme juridique des organisations. Par conséquent, les données relatives aux organisations de l'économie sociale sont souvent noyées dans des ensembles plus larges, agrégées avec celles relatives à d'autres formes d'organisation sans que l'on puisse utiliser un critère juridique pour les en extraire. Par ailleurs, certains organismes récoltent des informations, soit en raison de l'appartenance à une branche d'activités (informations sectorielles), soit sur base des actes économiques posés par les organisations ou encore en fonction de leur taille (déclarations à la TVA, déclarations à l'ONSS, bilan social, etc.). Dès lors, ces informations ne concernent pas toutes les entités de l'économie sociale et ne mettent en évidence qu'un ou deux paramètres de leur activité.

2.5 Résultats d'études exploratoires

Tant que l'on situait les initiatives d'économie sociale à la marge de la vraie vie économique, on pouvait se passer d'informations quantitatives les concernant. Aujourd'hui, des études exploratoires montrent la réelle importance socio-économique de cet ensemble d'organisations. En rassemblant des données provenant de diverses sources, on peut brosser très grossièrement un premier panorama du troisième secteur belge en termes de nombre d'organisations et d'emplois rémunérés (mesure en nombre de travailleurs et en équivalent temps plein).

Panorama de l'économie sociale en Belgique

	Associat ^o de fait	ASBL en activité	Etablissements d'utilité publique	Coopératives agrées	Mutualités	Sociétés à finalité sociale
Organisations (#)	50 000	50 000	300	540	5 unions	140
Travailleurs (#)	n.d.	468 000	n.d.	n.d.	12 700	n.d.
Travailleurs (ETP)	n.d.	357 000	n.d.	n.d.	11 040	n.d.

2.6 Cadre législatif

Tant au niveau Européen que national, l'identification des composantes de l'économie sociale se fait par le biais du statut juridique: coopératives, mutualités et associations ainsi que les fondations au niveau Européen. Mais ce fondement n'est pas suffisant car ces trois formes juridiques (coopératives, mutualités et associations) ne représentent pas l'adhésion aux valeurs mises en avant par le concept d'économie sociale. L'adoption de ces trois statuts ne conditionne pas l'appartenance à l'économie sociale.

La forme d'association sans but lucratif s'accorde bien avec l'absence de recherche de lucre, mais ne permet pas, normalement, d'exercer des activités commerciales à titre principal. La mission publique des mutualités et l'ouverture du capital des coopératives à des investisseurs extérieurs démontrent un manque de cohérence dans le concept.

Afin de répondre à ce flou, en 1996 une nouvelle forme de société a été créée: la société à finalité sociale (S.F.S.)¹.

L'initiative de légiférer pour construire un statut juridique adapté aux entreprises d'Economie sociale revient à la proposition de loi élaborée par Yves de Wasseige et déposée au Sénat en 1990, puis en 1992 par Willy Taminiaux. Cette proposition visait la création d'un statut entièrement nouveau. Elle organisait la participation des travailleurs salariés au capital et leur garantissait de garder le pouvoir de gestion dans la société. Un traitement fiscal favorable y était prévu (pas d'impôt des sociétés pendant 5 ans, notamment) et un accès aux Programmes de résorption du chômage y était envisagé dans certaines limites. Cette piste a été abandonnée.

En 1993, une proposition a été portée par le groupe TERRE à la suite du colloque de Wépion. La philosophie de base est de créer un nouveau type de société commerciale sans parts de capital détenues par des personnes physiques. Le capital y est en nue-propriété dont les travailleurs ont l'usufruit. La proposition de TERRE est aussi caractérisée par des exigences plus fortes pour le fonctionnement démocratique, l'affectation des bénéfices, l'utilité sociale de la production et le respect d'un quota minimum de personnes marginalisées au sein

¹ Voir *supra*.

du personnel.

Une des pistes dans la recherche d'un statut mieux adapté était de partir du statut d'association sans but lucratif et de le compléter sur son versant économique tout en maintenant ses différents avantages. Mais, même amélioré, le statut d'ASBL convient peu à des entreprises opérant dans le champ économique. En effet, les ASBL ne peuvent pas exercer d'activité commerciale à titre principal; il leur est impossible d'être immatriculées au registre de commerce. De plus, pour les opérateurs économiques, le droit des sociétés s'articule autour d'un théorème fondamental que ne rencontrent pas les associations sans but lucratif: la responsabilité limitée des associés suppose des mesures corrélatives de protection des créanciers sociaux (capital minimum, responsabilité des administrateurs, plan financier de départ, etc.).

C'est au sein du CEPESS, centre d'étude du Parti social chrétien, que surgit l'idée de la société à finalité sociale, portée par le professeur Michel Coipel. L'intérêt majeur du statut de société à finalité sociale réside dans la possibilité pour une société commerciale de poursuivre un but non lucratif, une finalité sociale.

Le droit des sociétés considérait auparavant que la finalité, le but de toute société commerciale consistait à partager le bénéfice résultant de la mise en commun de quelque chose par deux ou plusieurs personnes. Des sociétés sans but de lucre, cela n'existait pas selon la loi. L'article 1832 du Code Civil a été modifié comme suit: "Une société est constituée, soit par un contrat au terme duquel deux ou plusieurs personnes mettent quelque chose en commun [....]. Elle a pour but de procurer aux associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect, à moins que, dans les cas prévus par la loi, l'acte de société n'en dispose autrement."

La société à finalité sociale n'est pas une nouvelle forme de société commerciale, mais un statut complémentaire accessible à toutes les formes existantes de sociétés commerciales (société anonyme, société de personnes à responsabilité limitée, société coopérative, société en commandite simple, etc.) qui intègrent dans leurs statuts les 9 conditions posées aux SFS. En pratique, la forme de société coopérative est celle qui peut le plus facilement s'adapter aux règles impératives exigées des SFS, particulièrement la limitation du pouvoir vital des associés et la participation au capital des travailleurs.¹

¹ Société des Alternatives Wallonnes asbl, *La société à finalité sociale*, mai 1999.

En conclusion, les sociétés à finalité sociale (SFS) ouvrent aux entreprises commerciales la possibilité d'avoir une finalité sociale et tirent les asbl vers le statut d'entreprise commerciale. Il s'agit en fait d'un label supplémentaire moyennant des contraintes juridiques qui le situe dans le champ de l'économie sociale. Depuis sa création en 1996, ce statut a peu de succès. Si des contraintes de rigueur sont imposées aux asbl et des contraintes de profitabilité limitée aux sociétés anonymes, aucune contrepartie fiscale n'y est associée. Le financement mixte ne fait donc pas partie de la définition de la société à finalité sociale.

2.7 Evolution

On reconnaît aux organisations d'économie sociale une capacité à répondre avec pertinence à une multitude de besoins sociaux insatisfaits, en préfigurant parfois une réorganisation de certains mécanismes de solidarité menacés par les contraintes pesant sur les budgets publics. De plus, dans un contexte de crise sur le marché du travail, ce secteur est également considéré pour les opportunités d'emploi qu'il présente, notamment pour les personnes en grande difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

En 1998, le gouvernement belge déclarait: "La Belgique met actuellement l'accent sur un des secteurs de l'économie sociale considéré comme prioritaire: l'économie sociale d'insertion"¹. Aujourd'hui, on ne peut nier l'importance du secteur de l'économie sociale. Premièrement, elle procurera des emplois à la fraction de la population la plus éloignée du monde du travail, ceux à qui ni la croissance retrouvée, ni la réduction du temps de travail ne peuvent apporter d'espoir tant ils sont relégués aux derniers rangs de la file d'attente du chômage. Deuxièmement, l'économie sociale assurera les fonctions de lien social laissées en déshérence par le délitement de la famille élargie et par le retrait de l'État. Troisièmement, elle répondra aux besoins, notamment culturels, d'une civilisation post-industrielle.

Chapitre III: Méthodologie et cheminement de la recherche-action

Notre objectif sera ici de tout d'abord rappeler quels ont été les principes directeurs qui ont présidé à la réalisation de ce travail. Ensuite, nous exposerons

¹ Defourny (ULG), Nicaise (KUL), Bajoit (CERISIS), *Economie sociale: enjeux conceptuels, insertion par le travail et service de proximité*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001.

la méthode de travail devant amener à l'élaboration de pistes d'action. Enfin, nous exposerons le cheminement de la recherche-action que nous avons menée auprès des travailleurs de TERRE entre février et juillet 2001.

3.1 Principes directeurs du travail

L'asbl TERRE se trouve confronté depuis quelque temps à deux questions en rapport avec le vieillissement d'une partie des travailleurs qu'elle occupe: d'une part, une adaptation au travail rendue plus difficile, l'âge aidant; d'autre part, des problèmes de solitude liés, notamment, à la disparition de parents proches.

La recherche-action entreprise sur cette problématique poursuit le double objectif de permettre l'élaboration d'un diagnostic précis de la situation rencontrée à TERRE et de proposer à partir de celui-ci des hypothèses de travail à vérifier auprès d'autres lieux qui connaissent des publics similaires, ainsi que des pistes de solution à expérimenter pour faire face aux besoins ainsi décelés. Plusieurs conséquences découlent de cet objectif.

A. Un élargissement des problématiques

— Elargir les problématiques vécues par les personnes handicapées et vieillissantes à des catégories de population pouvant partager des réalités similaires:

- pour ce qui concerne l'emploi: travailleurs en fin de carrière ou en perte de rendement, etc.);
- pour ce qui concerne le logement: personnes âgées dépendantes, personnes en décrochage social, etc.

— Elargir les questions abordées à des enjeux de société globaux: par exemple, la question du rendement ou de l'adaptation peut être posée à la fois en termes d'adaptation de la personne handicapée ou vieillissante à un poste de travail qui se transforme, mais aussi, en termes d'adaptation du poste de travail, ce qui n'est évidemment pas la même chose.

B. Distinguer les besoins particuliers et les besoins récurrents, les dimensions individuelles et collectives

Dans l'analyse des problématiques étudiées, il importe de faire la distinction entre les besoins qui sont spécifiques à telle ou telle réalité (liés, par exemple, au public de TERRE ou à la spécificité de l'activité) qui appellent des réponses

particulières, et des besoins plus récurrents communs à l'ensemble des publics concernés. De même, il importe de distinguer ceux-ci selon le type de réponse le plus adéquat, individuelle ou ayant un caractère plus collectif, devant faire l'objet d'une politique plus large.

C. Participation des différents acteurs concernés à la construction d'un savoir commun

Tant les personnes faisant l'objet du questionnement que les professionnels ou experts doivent participer à la définition du problème (identification des besoins, des attentes, des causes, des processus, etc.) et à l'ébauche de solutions (échanges d'expériences).

Dans ce sens, le travailleur concerné est maintenu dans un rôle d'acteur socio-économique étant à la fois objet et sujet dans la recherche de solutions au problème qu'il rencontre.

D. Echange de savoirs et partenariat

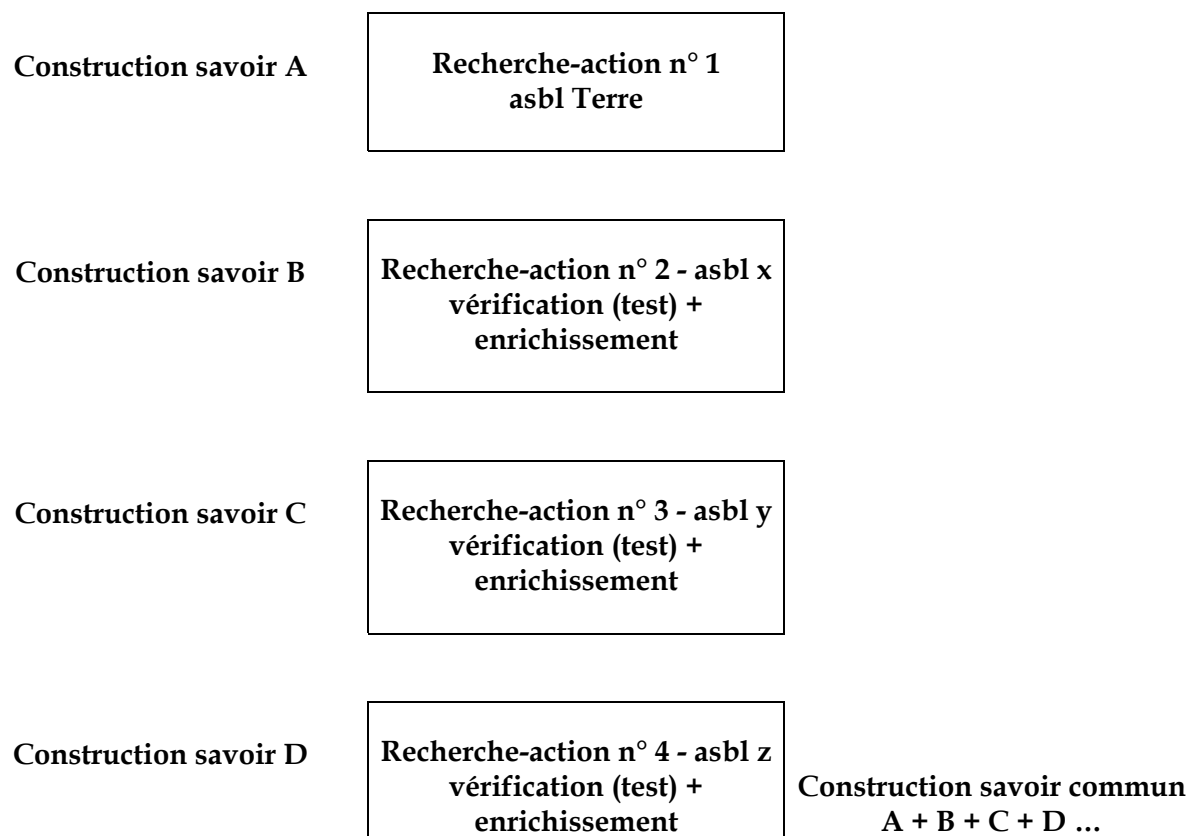
— Au sein de l'entreprise TERRE, en associant tous les acteurs à la résolution des problématiques évoquées.

— Plus largement, partage de la réflexion interne à l'asbl TERRE avec d'autres associations. Le projet pilote mené par TERRE pouvant être mené parallèlement dans d'autres lieux pour faire, in fine, l'objet d'une réflexion commune, tant en termes de solutions immédiates qu'en termes de politiques à mettre en œuvre.

3.2 Repères méthodologiques

Nous pouvons représenter à l'aide du schéma suivant la structuration du projet de recherche dans ses différentes étapes. Chaque recherche-action correspond à une phase du travail.

Schéma type de la recherche-action en cascade vérification + enrichissement



A. Première phase (au sein de terre)

Le premier temps vise à l'identification des besoins, de la demande et de ce qui fait problème à travers la réunion de groupes mixtes composés de personnes concernées et de travailleurs de TERRE. Il s'agit à ce niveau de dégager les difficultés rencontrées, d'en identifier la nature et l'amplitude, mais aussi de recueillir les différents points de vue à leur sujet.

Le second temps s'effectue selon les mêmes principes de travail et réunit les mêmes partenaires. L'objectif est ici d'avancer dans l'énonciation, l'élaboration l'expérimentation, voire la mise en place de solutions aux différentes difficultés rencontrées. Si l'hypothèse précédente consistait à reconnaître aux acteurs une capacité d'expertise quant à la définition d'un besoin, elle est ici de leur reconnaître aussi une capacité à définir des solutions. Plus encore, elle consiste également à parier sur les ressources tant individuelles que collectives et environnementales.

B. Phases suivantes¹

Dans un troisième temps enfin, le travail du groupe de réflexion a pu s'ouvrir à d'autres expériences pouvant enrichir les solutions envisagées. C'est à ce stade également que pourraient prendre place des études de faisabilité nécessitant l'intervention d'experts.

Plusieurs buts se retrouvent ici:

- Ouverture à d'autres expériences.
- Vérification et enrichissement de l'identification et de l'analyse des besoins auprès d'autres associations.
- Globalisation des pistes de solution qui s'y prêtent.
- Etudes de faisabilité.

3.3 Méthodologie et cheminement de la recherche-action

A. Un choix méthodologique: susciter la parole et faire émerger les savoirs des personnes concernées

Un postulat de départ de cette recherche était qu'il ne serait pas possible de construire un réel savoir sur la réalité de travail à TERRE que si les personnes faisant l'objet de notre questionnement étaient amenées à la définition des problèmes rencontrés ainsi qu'à l'élaboration des solutions². Dans ce sens, les personnes concernées sont maintenues dans un rôle d'acteur socio-économique, étant à la fois sujet et objet dans l'analyse et la recherche de solutions aux difficultés qu'elles rencontrent.

De notre point de vue, la recherche-action se caractérise:

- par son objet de recherche (qui se forme à partir d'une expérience vécue comme problématique pour un sujet ou un groupe-sujet),
- par sa finalité (de changement social, d'action, de propositions de solutions par rapport à la problématique énoncée)
- par ses méthodes participatives. En effet, les acteurs cessent d'être simplement "objets d'observations", ils deviennent des acteurs du diagnostic et

¹ Faute de temps, vu la durée prise par le travail de terrain, ces phases n'ont pas été réalisées de manière complète et systématique. Certaines hypothèses que nous formulons mériteraient d'être vérifiées plus largement. De la même manière, nous ne sommes pas entrés dans des études de faisabilité.

² Voir pour une argumentation à ce sujet: GIREP (sous la direction de P. Fontaine, J. Deville, X. Dijon, M. Mercier, R. Tonglet, B. Van der Linden), *La connaissance des pauvres*, Louvain-la-Neuve, Les éditions Travailler le social, 1996.

des solutions à mettre en œuvre.

Il y a du côté des gens concernés (travailleurs et employeurs) un savoir qu'il s'agit de laisser s'exprimer afin de construire une lecture des problématiques. C'est ce savoir dont on soutient l'émergence. Il s'agira par la suite de l'affiner, de l'analyser et de le compléter par le savoir d'autres acteurs.

Le choix d'une méthode de recherche-action permet:

- d'une part, de garantir une prise en compte du point de vue des personnes concernées à chaque étape du processus (analyse de la demande et des besoins, élaboration et vérification des hypothèses diagnostiques, émergence des pistes de réponse, étude faisabilité de celles-ci, etc.);
- d'autre part, d'orienter le travail vers du changement, notamment au niveau des pratiques des acteurs eux-mêmes (ici les travailleurs concernés et les responsables de TERRE).

En effet, nous avons voulu faire appel à la connaissance que les travailleurs, particulièrement les travailleurs vieillissants, ont de leur situation et réhabiliter cette connaissance comme indispensable, autonome et complémentaire à toute autre forme de connaissance. Nous avons également voulu recueillir la parole de ceux qui agissent avec ces travailleurs vieillissants, c'est-à-dire leur famille, les collègues de travail, l'équipe de direction ou les acteurs du secteur associatif. Leur savoir "d'action" fait partie d'une connaissance globale. Cela nous conduit à refuser un savoir qui serait préfabriqué, abstrait, constitué en dehors de l'apport de l'expérience et de l'action.

Ce type d'approche se veut "engagé" ayant pour objectif de donner aux acteurs des moyens qui leur permettront d'avoir une compréhension plus profonde du problème mais surtout d'imaginer des pistes de solutions et la mise place d'une réponse pratique. Elle permet aux acteurs de changer leurs perspectives. Ce type de recherche requiert donc un mode d'interaction réciproque entre les chercheurs et les acteurs. C'est pourquoi nous avons communiqué aux travailleurs l'entièreté de la démarche et construit avec le groupe Baudouin la matière première qui devait aider à comprendre la problématique du vieillissement.

En tant que chercheurs extérieurs, notre objectif était de faire reconnaître la validité de la réflexion des travailleurs eux-mêmes et non de coller sur eux des interprétations extérieures qui les empêchent de réfléchir. Dans une enquête "classique", la population "enquêtée" est considérée comme "passive", comme un simple "réservoir d'informations", incapable d'analyser sa propre situation et de rechercher des solutions à ses propres problèmes. Au contraire, la recherche-

action va aider la population concernée à identifier elle-même ses propres problèmes, à en réaliser une analyse critique et à rechercher les solutions correspondantes.

Mais si nous avons voulu faire valoir le savoir "d'expérience" des travailleurs, nous souhaitons également leur rendre prise sur leur propre vie, rendre au groupe sa capacité propre d'action, d'analyse, et de résolution de problèmes. C'est la fonction d'émancipation qui est également au cœur de la recherche-action. Grâce à ce type de recherche, les « enquêtés » pourront acquérir une connaissance plus objective de leur situation, analyser plus précisément leurs problèmes, découvrir les ressources dont ils disposent, formuler des actions pertinentes.¹

"Les effets d'entraînements que la recherche-action pourrait développer dans le domaine des politiques sociales ne sont pas négligeables, car elle est avant tout une manière de raisonner qui se fonde sur l'interaction et l'influence mutuelle, et considère la réalité sociale en mouvement permanent."²

La recherche-action a recours à des principes théoriques, des repères rationnels pour l'analyse, mais elle se caractérise par une souplesse méthodologique consentie.

"Ce qui importe, c'est de relier la recherche à l'action de telle manière que le contrôle reste possible sur le chercheur, que la recherche reste soumise à la critique de la raison et de l'expérience, et qu'elle puisse se trouver appropriée par ceux à qui elle s'adresse."³

Pour élaborer une méthode adéquate et s'adapter tout au long du processus, deux méthodologues ont encadré les chercheurs, Marc Clepkens et Amélie Meurice. Ces rencontres permettaient également une prise de recul par rapport aux réunions chez TERRE. La méthode a eu le souci d'inclure les travailleurs dans l'ensemble du processus, construisant avec eux le recueil d'information et l'élaboration de la problématique. La méthode a évolué afin de s'adapter aux réactions des membres du groupe Baudouin. Il ne s'agissait nullement de les

¹ Guy Le Bortef, *L'enquête-participation en question*, Théories et pratiques de l'éducation permanente, Paris, 1981, p. 282.

² Paul Grell, "Problématiques de la recherche-action", *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 3, 1981, p. 613.

³ Robert Franck, "Recherche-action, ou connaissance pour l'action? Quelques points de repères et trois positions de principes", *Revue d'Action Communautaire*, 5/45, Printemps 1981, p. 165.

inviter à produire un discours que les chercheurs se seraient approprié pour l'analyser.

Nous n'avons pas la prétention de produire ici une connaissance nouvelle qui pourra faire progresser la sociologie mais bien de mettre la science au service d'un certain nombre d'acteurs sociaux qui rencontrent des difficultés précises. Au niveau de l'apport scientifique, nous souhaitons donc, d'emblée, préciser les limites de notre travail, en évitant de lui donner un statut qui ne lui est pas approprié. Si la finalité de la recherche est bien d'imaginer des pistes de "solutions", nous n'apporterons assurément pas de "solution optimale", à la convenance de toutes les parties prenantes.

S'il était demandé aux travailleurs de s'investir dans une étude plus large que leur entreprise, cette démarche nous semblait enrichissante pour l'entreprise. Pas seulement pour réfléchir à des pistes de solutions concrètes répondant à leurs préoccupations, mais aussi pour réfléchir plus largement à la problématique grâce une prise de distance. Les travailleurs nous ont rejoints dans cette perspective et, malgré leurs difficultés urgentes, ont participé à cette réflexion en livrant leurs expériences, questions, préoccupations.

Pour résumer, nous pouvons dire que tout au long de ce travail nous avons eu le souci d'articuler trois principes:

- une approche constructiviste: partir des questions issues de l'expérience des acteurs pour construire la problématique et l'analyse ;
- une approche compréhensive: assurer une compréhension inter-subjective et construire une pensée collective structurée ;
- une approche interactionniste: les étapes de la recherche se sont construites dans un dialogue permanent.

B. Les étapes de la recherche

La démarche était conçue en quatre phases. Chacune de ces phases a pu trouver une première amorce dans notre travail, mais aucune n'a pu être menée pleinement à terme.

Phase I : Identifier les besoins et difficultés

D'emblée, le Ministère des Affaires Sociales de la Région Wallonne a postulé que les besoins et difficultés des travailleurs de Terre sont significatifs d'un public plus large. Ces travailleurs ont été désignés comme porteur d'un problème, celui du vieillissement au travail dans le cadre d'un emploi dans le secteur de

l'économie sociale. De ce fait, grâce à l'engagement d'une partie des travailleurs de Terre dans le processus, certains besoins et difficultés des travailleurs de l'économie sociale peuvent être mis en évidence.

Cette phase d'identification des besoins et difficultés se compose de deux temps :

- un premier temps consiste à faire émerger les représentations qu'ont les travailleurs de terre de leur vieillissement, à travers la constitution d'un groupe-témoin. Il s'agit ici de construire la problématique, à travers l'élaboration de questions et enjeux centraux tels qu'ils se posent aux travailleurs.

- un deuxième temps consiste à élargir la réflexion au-delà du groupe témoin, et par l'intermédiaire des membres de ce groupe, à une série d'autres travailleurs de l'entreprise. Il s'agit d'affiner et de compléter la problématique pour dégager un corps d'hypothèses de travail susceptibles de rendre compte de ce phénomène du vieillissement des travailleurs de l'économie sociale.

Comme le dit Paul Grell¹, "le fondement de la recherche-action tient en un seul mot : *la discussion* entre les membres d'un groupe, institution, ou mouvement social, tout d'abord au niveau où ils maîtrisent le mieux les problèmes, puis à un niveau plus large. La solution d'un problème passe par un mouvement d'allées et venues qui aboutit à une détermination progressive du problème lui-même..."

Phase II : Affiner et vérifier les hypothèses de travail

Il s'agissait de confronter les hypothèses qui se dégagent en les ouvrant à d'autres secteurs de l'économie sociale, à d'autres acteurs engagés vis-à-vis de ce type de public (professionnels, politiques, famille, association de quartier...).

Comme le dit Paul Grell, ce deuxième moment du processus de recherche-action tend au maximum à ouvrir la problématique de la recherche aux différents aspects de la réalité sociale étudiée et à confronter les différents points de vue.

Cette deuxième phase permet d'enrichir et d'affiner le corps d'hypothèses et de vérifier sa cohérence pour arriver à un diagnostic plus fin.

Phase III : Elaborer des repères pour l'action par l'analyse de

¹ Paul Grell, "Problématiques de la recherche-action", *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 3, 1981, p. 609.

pratiques innovantes

Cette troisième phase consiste à analyser des pratiques innovantes que nous aurons sélectionnées en fonction des hypothèses de travail. La confrontation de nos hypothèses à la réalité de ces pratiques doit nous permettre de dégager des repères ou des balises qui devraient fonder toute initiative ou toute action.

Phase IV : Construire un(des) mode(s) d'intervention

Nous construirons un ou des modes d'intervention qui intégreront les différents repères et qui prendront en compte le contexte économique, juridique... facteurs qui conditionneront la faisabilité de l'action. Cette phase constitue un moment de créativité et d'évaluation.

C. Le déroulement de la recherche

C.1 Rencontres avec l'ensemble des travailleurs: premier état des questions

Ce sont d'abord les responsables de l'entreprise qui ont été inquiétés par une perte de rentabilité des travailleurs. Pour ces responsables, ce problème avait pour conséquences deux préoccupations majeures, à savoir:

- Que proposer comme activités à ces travailleurs?
- Comment résoudre cette difficulté sans "renvoyer les gens d'où ils viennent" et donc en poursuivant la finalité du projet Wallonie?

Par la constitution d'un groupe de travailleurs, l'enjeu était donc pour nous de recueillir l'avis des personnes intéressées et concernées pour poser le problème, faire un diagnostic (inventaire des représentations et des questions) avant d'imaginer des actions concrètes. Dans quels termes s'exprimaient les inquiétudes du personnel de TERRE (puisque nous avons principalement entendu les promoteurs du projet)?

A la demande de la direction de TERRE, nous avons tout d'abord rencontré l'ensemble des travailleurs lors des assemblées participatives hebdomadaires. Cinq rencontres ont eu lieu: trois sur le site de Herstal et deux à Fontaine L'Evêque. Ces rencontres avaient plusieurs objectifs, outre la prise de connaissance réciproque:

- l'information de tous, à travers la présentation de l'ensemble de la démarche de recherche, ses objectifs et ses différentes étapes;
- l'énoncé par les responsables de Terre de leurs préoccupations et questions ;

- un premier échange sur ces questions et une première confrontation avec les points de vue des travailleurs ;
- la constitution d'un groupe de travailleurs prêts à s'engager dans une démarche de réflexion à plus long terme et à mettre au travail ces questions pour en construire la problématique.

Ces rencontres ont effectivement permis, non seulement que chacun soit impliqué dans la démarche qui s'initiait, mais aussi de recueillir un premier matériau brut sur les questions telles qu'elles se posaient aux travailleurs. Nous avons d'ailleurs, dans chacun des deux sites, renvoyé une synthèse des points de vue émis et transmis l'état des questions et réflexions recueillies sur l'autre site.

C.2 Constitution d'un groupe-témoin

Après ces premières réunions, le choix a donc été fait de constituer un groupe de travail d'une dizaine de personnes: le groupe "Baudouin", en mémoire d'un travailleur décédé. Ce ne sont pas des critères d'âge ou de degré de handicap qui ont guidé la constitution du groupe. Seul l'intérêt pour le problème énoncé a motivé le choix des participants.

D'emblée, nous nous sommes en effet aperçus que la recherche s'adressait aussi bien aux personnes fragilisées ou handicapées de l'entreprise, qu'à toutes les personnes vieillissantes. Lors du comité de pilotage du 22 février 2001, nous avons donc décidé de ne pas forcer la participation des personnes fragilisées. Pour ne pas perdre le point de vue de celles-ci, nous avons toutefois envisagé que les travailleurs du groupe pourraient dans un deuxième temps, interroger leurs collègues vivant certaines difficultés de plus près. Lors de ce comité, il a également été décidé de ne pas dissocier les deux sites de l'entreprise. En effet, le travail des chercheurs s'ouvrant au delà de la situation de Terre, la recherche n'allait pas définir une solution pour l'entreprise mais bien, à partir de celle-ci, ouvrir des pistes d'action sur un plan plus large.

Avec leur accord, les responsables de l'entreprise ne font pas partie du groupe dans un premier temps et ceci afin de permettre aux travailleurs l'expression la plus libre possible sur les problèmes qui les concernent.

Concrètement, ce groupe fut composé de 14 personnes. S'y sont retrouvés: des ouvriers des deux sites (3 de Fontaine l'Évêque et 6 d'Herstal) ainsi que du personnel administratif (5 personnes d'Herstal). Les membres du groupe possédaient des savoirs assez différents de part leur âge, leurs années

d'expérience chez Terre et leur parcours professionnel, ainsi que leur trajectoire de vie.

Composition du "groupe Baudouin"

entre 20 ans et 30 ans	2 hommes	co-terre + ramassage
	1 femme	bureau
entre 30 ans et 40 ans	1 homme	bureau
	1 femme	tri-textile
entre 40 ans et 50 ans	3 hommes	ramassage (2) + pan-terre (1)
	3 femmes	bureau (2) + tri-textile (1)
entre 50 ans et 60 ans	3 hommes	tri-textile (2) + maintenance (1)
Total : 14 personnes	5 femmes	5 femmes

C.3 Cheminement du groupe Baudouin

Comme nous l'avons dit, l'objectif était à ce stade d'identifier et de définir les besoins et les difficultés tels qu'énoncés par les travailleurs vieillissants non seulement dans la sphère du travail ou du logement mais plus largement dans les différents domaines de leur vie. Nous allions construire avec le groupe une première amorce de la problématique : produire une grille de lecture de la manière dont le problème se pose. Nous avons aussi convenu, en accord avec les membres du groupe, que chacun irait interviewer d'autres collègues porteurs de ce problème de vieillissement (même si certains membres du groupe étaient eux-mêmes largement concernés vu leur âge et leur état de santé). Cela devait nous permettre d'affiner, de compléter la problématique telle que mise en évidence par le groupe. Bien évidemment, les travailleurs-interviewers auraient été étroitement associés au travail de conception des méthodes de recueil des données (par exemple à la construction du guide d'interview).

a. Créer les conditions d'émergence de la parole

La première rencontre du groupe Baudouin a permis de reclarifier les objectifs et les rôles des différents acteurs du projet. Lors de cette réunion, nos objectifs étaient les suivants :

- la réappropriation de la démarche de recherche par les travailleurs grâce à une explication sous la forme d'un tableau;
- la clarification du rôle et des objectifs de chacun (travailleurs, Direction,

Cabinet, chercheurs) pour construire des objectifs communs en tenant compte du cadre;

- l'éclaircissement de certaines questions : pourquoi des chercheurs extérieurs ? pourquoi un processus lent ?
- l'organisation de la communication.

Chacun a eu l'occasion de se présenter, les chercheurs ont reprécisé d'où venait la demande et proposé un processus de recherche. Des questions, des craintes, des réflexions furent échangées.

Cette première rencontre fut également l'occasion d'organiser pratiquement la suite des réunions ainsi que la communication au sein du groupe. Il n'a pas été facile d'établir un rythme de rencontres en raison des occupations de chacun. Il a finalement été décidé de les tenir, pour la plupart, le vendredi matin de 7h.30 à 9h.30 sur le site de Herstal. Ce moment correspondant aux réunions hebdomadaires de l'ensemble des travailleurs. D'avril à juillet, une à deux réunions par mois ont été prévues : au total, 6 réunions de deux heures maximum. Deux personnes travaillant dans le bureau administratif ont pris en charge la logistique des rencontres (prévoir un local, confirmer les dates des réunions, transmettre des informations diverses). L'ensemble des participants ont approuvé la règle de confidentialité : rien ne devait être communiqué sans l'accord des personnes concernées et du groupe. Chacun pouvait ainsi faire part de son vécu dans un climat de confiance.

Cette séance de mise en débats des objectifs et des méthodes de la recherche nous a permis d'impliquer tout le groupe, d'établir une communication symétrique souhaitant abolir la relation sujets-objets entre les chercheurs et ceux que l'on appelle traditionnellement les objets de la recherche. Elle nous a permis de fixer la base de la collaboration (comme le prône Paul Grell¹), ainsi qu'un programme de travail définissant les principales directions (objectifs, méthodes, interlocuteurs, fonctions, étapes...).

b. Faire émerger les représentations autour du vieillissement

Premièrement, nous avons mis en évidence la manière dont chacun se voit vieillir grâce à une question large. Deuxièmement nous avons interrogé les représentations de chacun. Troisièmement nous avons mis au travail les points forts de ces représentations.

¹ P. Grell, *op. cit.*, p. 609.

- Mettre en évidence la manière dont chacun se voit vieillir

Ce travail sur les représentations a été initié à partir de la question suivante : "Comment me vois-je quand je serai vieux?".

Trois consignes ont été données.

- ✓ La première était de se centrer sur le "je": de parler de soi-même et non de parler au nom d'autres personnes.
- ✓ La deuxième était de se projeter dans l'avenir en tenant compte de sa propre trajectoire et de ses propres ressources : il ne s'agissait pas d'imaginer une situation idéale mais bien de dire la « réalité » à laquelle il pouvait s'attendre.
- ✓ la troisième était de proposer une présentation sous la forme d'une histoire, d'un récit.

Plutôt que de rassembler des réflexions de manière abstraite, préférence est ainsi donnée à une démarche de type expérientiel. L'intérêt du récit est de placer les membres sur un pied d'égalité. Si l'on s'en tient à la description des faits, l'intellectualisation et l'abstraction généralisante qui entraînent souvent des prises de pouvoir de la part de ceux qui ont l'habitude de manier les mots sur ceux chez qui la mise en forme des idées est plus difficile sont réduites au minimum. Ce qui est le plus commun c'est du reste le récit, premier niveau du discours.

La question posée se voulait large, pour ouvrir le champ du questionnement. Notre souci était de ne pas prédéfinir les sphères de la vie qu'il s'agissait d'aborder mais au contraire, de laisser émerger ce qui était, à leurs yeux, objets premiers de préoccupation ou d'intérêt.

Ce « portrait » que chacun a d'abord réfléchi individuellement a été raconté à un partenaire du groupe. C'est ce dernier qui l'a ensuite retransmis à tous. Nous avons choisi de procéder comme suit, pour les raisons suivantes. Face à cette démarche relativement impliquante, qui mettait en jeu les craintes et les espoirs par rapport à l'avenir et à la vieillesse, la présentation à une seule personne (plutôt qu'à l'ensemble du groupe) facilitait l'expression et un certain dévoilement; de même, le partenaire dans la présentation à l'ensemble du groupe jouait en quelque sorte fonction de « distanciation » entre le "je qui doit se dire" et le contenu de ce qui est dit. Cette présentation fut forte en émotions. Cette phase a été enregistrée sur cassette audio avec l'accord de l'ensemble des membres du groupe et cela afin de garantir une restitution textuelle.

Cette activité et l'exploitation qui en sera faite constituent le socle sur lequel va se bâtir le travail à venir.

- Interroger et approfondir les représentations

Nous avons alors repris chacun de ces portraits. Chaque participant ainsi que les chercheurs ont posé des questions d'éclaircissement et d'approfondissement. Cet échange a permis de comprendre, derrière les mots, ce qui était important ou préoccupant pour chacun. Cette séance a également été enregistrée sur cassette audio.

L'approfondissement de ces représentations a inévitablement renvoyé aux conditions de travail et de vie actuelles. Leurs paroles exprimaient leurs préoccupations, ce qui est en jeu pour eux. Nous verrons qu'il est question du travail et du logement mais aussi d'autres domaines de la vie. Ces différentes préoccupations renferment une série de transversalités qui nous aident à mieux comprendre leurs difficultés.

- Mise au travail des points forts des représentations

Le travail s'est poursuivi par la recherche des conditions qui pouvaient amener chacun à se voir « tel » quand il serait vieux. En s'appuyant sur les points forts des portraits ainsi construits, il s'agissait de recueillir des éléments de compréhension en terme de processus. Le cœur des échanges a été : quels sont les freins/les obstacles et quels sont les atouts/les leviers, dans mon histoire, dans ma trajectoire, dans mes conditions de vie, qui peuvent expliquer cette représentation que je me fais?

Cette étape a ainsi permis non seulement de compléter et d'approfondir la représentation que chacun se faisait de la manière dont il se voyait vieillir, mais de pouvoir y donner du sens.

c. Construire la problématique du vieillissement

La construction de la problématique a pris appui sur l'ensemble des portraits ainsi élaborés et affinés et s'est construite à partir d'une approche transversale de ces différents portraits.

- Repérer et articuler les enjeux liés aux conditions du vieillissement

Dans chacun des portraits, les membres du groupe ont mis en évidence les différents enjeux présents, l'enjeu étant considéré comme un nœud autour duquel se jouent pour le travailleur les conditions du vieillissement. Ce repérage

s'est voulu en étroite connexion avec la représentation telles que consignée dans les retranscriptions. A chacun de ces enjeux correspondait un extrait spécifique de texte. Par regroupement, dans une approche transversale des différents portraits, le groupe a pu repérer 12 catégories d'enjeux, auxquelles s'ajoute un enjeu transversal (voir ci-après).

- Amorcer un système de compréhension des enjeux

Des débats eurent lieu pour chaque catégorie d'enjeux en relisant les éléments qui avaient été regroupés. Nous avons par là même mis à jour des éléments de compréhension et d'explicitation des « conditions du vieillissement », telles qu'ils peuvent émerger des préoccupations des travailleurs du groupe et en référence à leurs conditions actuelles de vie et de travail chez Terre.

C.4 Vigilances et difficultés

Les différentes étapes ont été subordonnées aux réactions des acteurs et aux événements, ainsi qu'aux disponibilités des travailleurs. De ce fait, la dynamique ainsi instaurée a demandé beaucoup plus de temps que ne l'aurait fait une recherche « classique » au sens de « non participative ».

Comme l'a dit Paul Grell¹, "bien des recherches-actions sont abandonnées ou interrompues pour avoir brûlé des étapes. Le passage d'une étape à l'autre ne devrait être dicté que par le rythme même du processus d'auto-analyse et non pas par une quelconque échéance externe." C'est ce type de principe que nous avons voulu appliquer.

Car, si la plupart des travailleurs présents ont l'habitude de s'exprimer, il nous a fallu prendre du temps pour construire ensemble des réflexions à partir de l'expérience personnelle de chacun, pour permettre à chacun de construire sa pensée. Avant de pouvoir prétendre à une reconnaissance et un échange, il faut leur permettre de constituer leur propre savoir. Le savoir des scientifiques est un savoir théorique et par définition déjà formulé, objectivé tandis que les savoirs "d'action" ou "d'expérience" sont davantage incorporés à la personne qui les possède. Ils sont donc difficiles à conscientiser et à exprimer sans un travail préalable.

Il faut trouver des modes d'expression adéquats, par exemple des travaux en sous-groupes et respecter les capacités de chacun quant à la maîtrise de l'écrit.

¹ Paul Grell, *op. cit.*, p. 611.

Le groupe était hétérogène et les moyens d'expression oraux et écrits appréhendés différemment d'un travailleur à l'autre. Il a donc été essentiel de respecter le rythme de chacun des participants, de laisser à chacun le temps et l'espace pour s'exprimer et de proposer des modes de communications compréhensibles.

L'animation avait comme objectif, comme dans tout travail de groupe, de proposer une méthode de travail, de reformuler les propos, de donner des temps de parole, de demander des éclaircissements, de proposer des pistes de réflexion.

Les animateurs ont dû constamment avoir la maîtrise du temps ce qui n'est pas toujours facile car les rencontres duraient maximum deux heures. De plus, certaines étapes ont dû être prolongées soit parce que la réunion a été reportée, soit parce qu'elle a été écourtée, ou parce que d'autres débats intéressants ont eu lieu.

Recueillir la parole demande du temps, du temps pour réfléchir à son contenu, pour l'organiser et digresser. Etant donné que ce travail a été effectué dans le cadre professionnel des participants, les débats se sont souvent centrés sur celui-ci. Les travailleurs du groupe Baudouin nous ont régulièrement fait part de difficultés internes à l'entreprise, principalement au niveau de la communication. Ces débats nous ont permis de "contextualiser" les représentations qu'ils se faisaient de leur vieillissement. Celles-ci sont en effet intimement liées à leur réalité ici et maintenant, comme travailleurs de TERRE. Outre cela, il nous a semblé important de leur donner une place car:

- le lieu était propice à leur expression (groupe restreint se réunissant hors de la présence de responsables),
- ils nous apportaient un éclairage intéressant sur les réalités de l'entreprise et le vécu quotidien des travailleurs en son sein,
- c'est le corollaire d'une méthode peu directive, qui fait place à l'expression du vécu et respecte les préoccupations immédiates des travailleurs.

Bibliographie

- B. Bawin-Legros et al., *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des belges en l'an 2000*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin et De Boeck Université, 2001.
- S. Beaud, F. Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte & Syros, 1997, 1998.
- J. Blairon, E. Servais, *L'institution recomposée. Petites luttes entre amis*, Bruxelles, Luc Pire, 2000
- J. Blairon et al., *L'institution recomposée. L'institution totale virtuelle*, Bruxelles, Luc Pire, 2000.
- M. Bodart, *L'activation des allocations sociales*, Bruxelles, coédition Droits fondamentaux & Lien social - FUNDPP et La Charte, 2000.
- P. Brogniet, C. Jacquemart, *De l'aide à l'économie sociale*, Bruxelles, coédition Luc Pire et l'Observatoire, 1997.
- R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1994.
- R. Castel, "La nouvelle question sociale et ses implications immédiates", *Travailler le social*, n° 23-24, 1977-1978.
- J.-N. Chopart, *Les mutations du travail social*, Paris, Dunod, 2000.
- P. Declerck, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, Collection Terre Humaine, 1991.
- J. Defourny (ed.), *Développer l'entreprise sociale, Portraits d'aujourd'hui. Questions pour demain*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1994.
- J. Defourny et al. (ed.), *Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.
- D. Demoustier, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Editions La Découverte et Syros, 2001.
- J. De Munck, M. Verhoeven, *Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité?*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
- P. Fontaine (sous la direction de), *La connaissance des pauvres*, Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté, Louvain-la-Neuve, Les éditions Travailler le social, 1996.
- R. Franck, "Recherche-action, ou connaissance pour l'action? quelques points de repères et trois positions de principes", *Revue d'Action Communautaire*, 5/45, Printemps 1981.
- J.-F. Gaspar et al., "Politique du handicap, politique handicapée", *Travailler le social*,

n° 22, 1997-1998.

- M. Gauchet, "La personnalité contemporaine et le changement des modes symboliques de socialisation", *Travailler le social*, n° 13, 1995-1996.
- A. Gorz, *Métamorphose du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988.
- A. Gorz, *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.
- P. Grell, "Problématique de la recherche-action", *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 3, 1981.
- Groupe de Recherche Quart Monde - Université, *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Paris, coédition Editions de l'Atelier et Editions Quart Monde, 1999.
- C. Javeau, "Vieillir et être vieux. Regards sociologiques croisés sur le vieillissement 1", in *Le vieillissement*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997.
- E. Krzeslo, "Les accords du printemps 2000 dans le secteur non marchand", in *L'année sociale 2000*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001
- L. Lauwerijs, N. Matheus, I Nicaise, *Sociale tewerkstelling in Vlaanderen: doelgroepbereik, kwaliteit en doelmatigheid*, Leuven, HIVA, 2000.
- J.-L. Laville (sous la direction de), *L'économie solidaire, Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- G. Le Bortef, *L'enquête-participation en question, Théories et pratiques de l'éducation permanente*, Paris, 1981
- V. Lemieux, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
- A. Lipietz, *Pour le tiers secteur*, Paris, La découverte, 2001.
- M. Loriaux, "Entre dépendance et loisirs: naissance d'une classe sociale des âgés?", *Travailler le social*, n° 15-16, 1995-1996.
- S. Mertens, "Clarification conceptuelle: vers un consensus sur l'usage des termes?", in J. Defourny et al. (ed.), *Economie sociale. Enjeux conceptuels, insertion par le travail et services de proximité*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.
- M. Moulin, "Des vieillissements et de leur usage social. Regards sociologiques croisés sur le vieillissement 2", in *Le vieillissement*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997.
- "Objectif Terre. Une aventure populaire de développement", *TERRE*, n° 86, 15/10/1999.
- S. Paugam, *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses

Universitaires de France, 1991.

S. Paugam, *La société française et ses pauvres*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

S. Paugam, *Le salarié de la précarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

B. Perret, G. Roustang, *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 1993.

M. Renaud, "Les déterminants sociaux de la santé, connaissances nouvelles et nouveau cadre d'analyse", *Travailler le social*, n° 23-24, 1997-1998.

J.-L. Roelandt, "Exclusion, insertion: les frontières de l'étrange", *Travailler le social*, n° 15-16, 1995-1996.

G. Roustang et al., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

M. Simon, "Les différents types d'insertion par l'économie en Belgique francophone", in *Les entreprises sociales et la lutte contre l'exclusion dans six pays de l'Union Européenne*, Paris, CNEI, Commission Européenne, DGV, 1997.

P. Timmermans, "Dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et crise du modèle d'intégration par le travail. Quelques clés pour comprendre les difficultés de recrutement", *Travailler le social*, n° 14, 1995-1996, p. 82.

"Vers un revenu minimum inconditionnel?", *La revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, n° 7, 1er semestre 1996.

xxx, *Les actes des matinées de l'économie sociale I, II et III*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin et Solidarité des Alternatives wallonnes, 1996, 1997 et 1998.

xxx, *La société à finalité sociale. Volets juridiques, fiscaux, sociaux et aides publiques*, Charleroi, 1999.

Table des matières

Avant-propos	2
Introduction: Cadre général de la recherche	4
1. Questions de départ	4
A. Des difficultés d'adaptation au travail	
B. Accompagnement hors travail et lien social	
2. Un triple élargissement	7
A. Elargissement des publics concernés	
B. Transversalité des dispositifs	
C. Nouvelle définition de la problématique	
Chap. I: TERRE, une entreprise à finalité sociale	11
1.1 Les origines du groupe	11
1.2 TERRE aujourd'hui	13
1.3 Les différentes activités du groupe	15
1.4 Organisation	20
A. Une propriété collective	
B. Une démocratie directe	
C. Une gestion participative	
1.5 Population concernée	
A. La population concernée à TERRE	
B. Elargissement	
C. Caractéristiques générales des publics visés par l'insertion	
Chap. II: Le cadre de l'économie sociale	
Introduction	
2.1 Définition	
2.2 Origines	
2.3 Objectifs et perspectives de l'économie sociale	

2.4 Statistiques

2.5 Résultat d'études exploratoires

2.6 Cadre législatif

2.7 Evolution

Chap. III: Méthodologie

3.1 Principes directeurs du travail

3.2 Repères méthodologiques

3.3 Méthodologie et cheminement de la recherche

A. Un choix méthodologique: susciter la parole et faire émerger les savoirs des personnes concernées

B. Les étapes de la recherche

C. Le déroulement de la recherche

C.1 Premier état des questions

C.2 Constitution du groupe témoin

C.3 Cheminement du groupe Baudouin

C.4 Vigilances et difficultés

Bibliographie